



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE TOULOUSE ET DU MIDI-TOULOUSAIN

➤ RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2008



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

Rapport d'activité 2008

Rapport de gestion - Comptes sociaux 2008

Rapport de gestion - Comptes consolidés 2008

Comptes consolidés 2008 - Etats financiers

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Déclaration des personnes responsables

Comptes sociaux 2008 - Etats financiers

**Rapport Général des Commissaires aux comptes
sur les comptes sociaux**

**Rapport du Président du Conseil d'administration
à l'Assemblée Générale au titre de la loi sur
la sécurité financière**

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur le rapport du Président du Conseil
d'administration**



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE TOULOUSE ET DU MIDI-TOULOUSAIN

➤ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS

Le 31 décembre 2008



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

RAPPORT D'ACTIVITE 2008

EN 2008, LA CAISSE REGIONALE S'EST APPUYEE SUR LA SOLIDITE DE SON MODELE POUR CONFIRMER SA PLACE DE BANQUIER DE PROXIMITE ET PREMIER PARTENAIRE FINANCIER DE L' ECONOMIE LOCALE

En dépit des turbulences que connaît le monde bancaire, les résultats commerciaux de 2008 attestent de la résistance du modèle de développement de la Caisse régionale qui s'appuie sur son métier de banque de proximité pour mettre au service des clients de son territoire les ressources qu'elle a collectées.

La Caisse régionale, innovante et volontaire, continue d'investir sur le marché de la Haute-Garonne. Pour preuve de son dynamisme, quelques traits marquants de l'exercice écoulé :

- Elle a étoffé son offre en commercialisant avec succès l'assurance santé. Elle a aussi vendu à plus de 3 600 exemplaires la carte CARTWIN, carte à triple fonction (retrait, paiement et crédit) et réussi l'opération de pré-réservation du Livret A (plus de 60 M€ collectés pour plus de 20 000 livrets commercialisés).
- Dans le domaine des entreprises, elle a mené plusieurs opérations d'ingénierie financière pour les accompagner dans leur développement.
- Elle a ouvert ou rénové 8 agences et embauché 66 collaborateurs dans son réseau afin de renforcer sa présence et son leadership sur le département.
- Dans le domaine de l'assurance qu'elle commercialise avec succès depuis 2001, la Caisse régionale s'impose désormais comme un partenaire légitime et comme un acteur majeur de la Banque-Assurances.
- Enfin, la Caisse régionale a développé les activités de sa filiale immobilière par l'acquisition de 2 réseaux indépendants et plus d'une dizaine de points de vente spécialisés dans les activités de transaction, de gestion et d'administration de biens. L'ensemble de ces structures se développera sous l'enseigne Square Habitat, marque immobilière du Groupe Crédit Agricole.

L'évolution des résultats de la Caisse régionale traduit le contexte financier difficile dans lequel elle a évolué depuis le début de l'année. Malgré tout, l'impact de la crise financière sur la gestion de la liquidité et des excédents de fonds propres est resté maîtrisé.

Son activité commerciale et ses résultats en 2008 ont permis à la Caisse régionale de continuer à renforcer son autonomie et sa structure financière. Ils illustrent la solidité de son modèle de développement, garant de son avenir et de sa pérennité.

➔ UNE ACTIVITE COMMERCIALE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

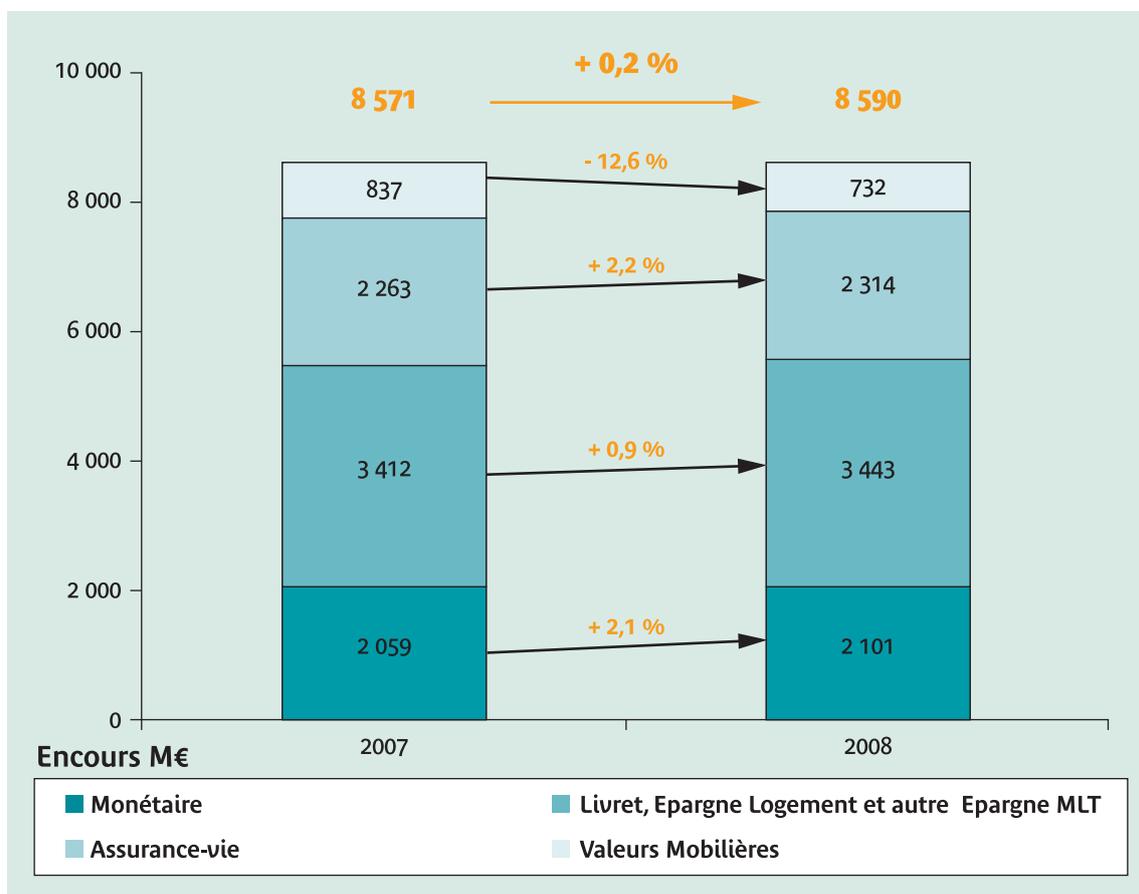
Forte de sa stratégie de croissance durable dans la relation client, la Caisse régionale poursuit son développement commercial en 2008. Soucieuse de garantir un niveau toujours plus élevé de qualité de service à ses clients, elle a notamment étoffé ses offres dans l'assurance et innové en proposant de nouveaux moyens de paiement.

I - LE FONDS DE COMMERCE

La Caisse régionale a su profiter de la dynamique démographique du Département de la Haute-Garonne pour étoffer son fonds de commerce. Elle accompagne les projets d'accession à la propriété par l'octroi de prêts habitat via son réseau traditionnel ou celui de ses prescripteurs. Elle mène une politique commerciale active à l'égard des plus jeunes avec la distribution d'une gamme dédiée (Livrets TIWI et offres MOZAIIC) et du livret RESA, support de pré-réservation du Livret A commercialisé à près de 20 000 exemplaires en 2008 dont près de 5 000 à des moins de 25 ans. Enfin, son réseau de distribution lui permet d'intervenir sur tous les marchés et notamment celui des professionnels et des entreprises sur lequel près de 300 clients supplémentaires lui ont fait confiance. En 2008, la Caisse régionale a conquis près de 15 000 clients supplémentaires et ouvert près de 3 000 comptes de plus.

II - LA COLLECTE DES RESSOURCES

Evolution des encours fin de mois de collecte par compartiment



Au 31 décembre 2008, l'encours total de la collecte clientèles s'établit à près de 8,6 milliards d'€, en progression de 0,2 % sur un an malgré une conjoncture qui affecte significativement la valorisation des valeurs mobilières (baisse de l'indice CAC 40 de - 24 % en moyenne).

Cela représente pour la Caisse régionale 18 M€ de ressources supplémentaires issues de son activité commerciale.

- ⤵ Les produits monétaires à terme progressent de plus de 137 M€ pour s'établir à 521 M€. L'effet de la montée des taux court terme les a rendus plus attractifs et la commercialisation des DAT ALTISSIMO, innovation de la Caisse régionale, a contribué à plus de la moitié de leur croissance.
- ⤵ Les livrets varient de plus de 9,0 % en 2008, soit près de 133 M€, profitant des relèvements de leurs taux au 1^{er} février et au 1^{er} août. Le succès de la campagne de pré-réservation Livret A, produit proposé par la Caisse régionale à partir du 1^{er} janvier 2009, a particulièrement contribué à la croissance de ces encours avec plus de 60 M€ collectés.
- ⤵ Les produits d'assurance vie continuent de progresser de 51 M€ en 2008, soit une variation de 2,2 %, en fort ralentissement par rapport à la hausse de 6,7 % connue en 2007. La valorisation de cet encours a été, pour la partie investie en valeurs mobilières, affectée par la détérioration de la conjoncture boursière.

Par ailleurs, il faut remarquer :

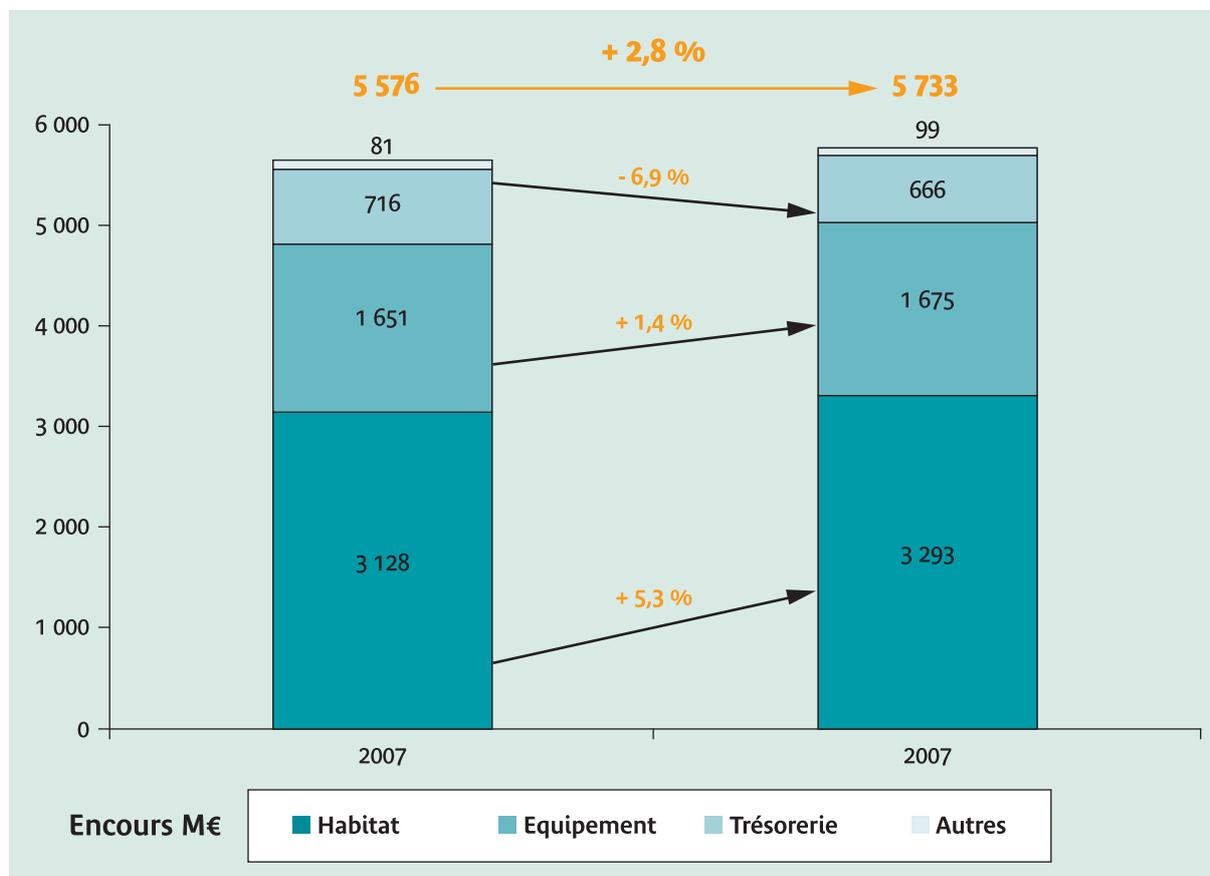
- ⤵ La poursuite de la baisse de nos encours d'épargne logement à -35 M€ et des autres produits d'épargne à moyen/long terme à -67 M€. Ce rythme de baisse est un peu plus important qu'en 2007, où l'épargne logement avait baissé de -33 M€ et les autres produits à moyen/long terme de -43 M€. Ces produits ont été, en 2008, concurrencés par les supports monétaires et les livrets, plus liquides et rendus plus attractifs par la croissance de leur niveau de rémunération. En ce qui concerne l'épargne logement, la baisse de nos encours de PEL correspond à un mouvement généralisé qui est cependant moins marqué à la Caisse régionale puisque notre part de marché progresse entre janvier et septembre 2008 de 29,51 % à 30,42 %.
- ⤵ La baisse des encours de valeurs mobilières de -105 M€, après -33 M€ en 2007, tous les types de valeurs mobilières sont concernés par ce phénomène, à l'exception des fonds à capital garanti, qui ont bénéficié des nouvelles émissions proposées par le Crédit Agricole et des fonds monétaires, ayant profité d'arbitrages provenant de fonds plus risqués. Ainsi, dans le contexte boursier très déprimé qui a caractérisé l'année 2008, la baisse liée aux valorisations des valeurs mobilières représente environ -70 M€ dans l'évolution de leur encours à la Caisse régionale.

En ce qui concerne les nombres de produits d'épargne commercialisés :

L'accroissement de l'équipement de nos clients en produits d'épargne provient principalement de la croissance des livrets (environ +27 900) qui bénéficient de la campagne de pré-réservation Livret A (près de 20 000 Livrets RESA) et des contrats d'assurance vie (+5 800) en particulier les contrats abonnés (+3 900). Par ailleurs, plus 7 000 contrats d'assurance-vie CAP DECOUVERTE ont été souscrits par des clients qui ont ainsi eu la possibilité d'accéder à ce type de contrat.

III - LA DISTRIBUTION DES CREDITS

Evolution des encours fin de mois



A la fin de l'année 2008, les encours de créances à la clientèle de la Caisse régionale s'élèvent à plus de 5,7 milliards d'€. Après une croissance de 11 % en 2007, ils continuent de progresser de 2,8 % en 2008. Ce développement des encours a été largement porté par le crédit à l'habitat où malgré le ralentissement du marché lié en particulier au niveau atteint par les prix de l'immobilier, la Caisse régionale affiche une progression de 5,3 % en 2008 après une hausse de 15,8 % en 2007.

Evolution des réalisations de crédits

Le montant de la production de crédits de la Caisse régionale pour l'exercice 2008 est en repli par rapport à 2007 à 1 020 M€.

La distribution de crédits habitat ralentit, parallèlement à l'évolution du marché de l'immobilier, mais occupe toujours une place majoritaire dans ce métier. Il faut par ailleurs relever la croissance des prêts distribués aux agriculteurs (+15 %) et aux entreprises (+1,8 %) qui consolident la position de la Caisse régionale sur ces deux marchés notamment sur l'activité Crédit bail pour laquelle la production a doublé en un an. La Caisse régionale a réalisé près de 30 M€ pour cette catégorie de financement qui concerne essentiellement les entrepreneurs.

Notre implication dans le financement de l'économie locale en 2008 se traduit par une confortable part de marché de la Caisse régionale sur la Haute-Garonne avec 23,1 % des encours de crédits au 30/09/2008. Cette performance trouve son origine dans la position confirmée sur les crédits d'équipement aux entreprises et professionnels avec une part de marché de 26,2 %, mais également dans notre position de première banque de financement de l'Habitat des ménages en Haute-Garonne avec une part de marché de 24,4 %.

IV - LES ASSURANCES DE BIENS ET DE PERSONNES

La Caisse régionale poursuit son développement dans la vente de produits d'assurance IARD. Depuis 2001, date du lancement de cette nouvelle offre de service, la Caisse régionale a assuré une croissance continue de son portefeuille de contrats avec pour objectif de devenir un acteur majeur du marché de l'assurance dommages.

Cette année, malgré un contexte difficile en matière de crédit, la Caisse régionale a poursuivi son développement sur l'assurance Multirisques-Habitation avec la commercialisation de près de 7 000 contrats. La dynamique de vente dans ce domaine sur le marché des particuliers s'est créée grâce au lancement de la Santé à partir du mois de juin, plus de 1 700 contrats ouverts, et a été portée tout au long de l'année par le succès de la commercialisation des contrats Auto, 5 300 contrats souscrits contre 4 500 contrats en 2007, soit une hausse de 18 %. Sur ce marché, plus de 18 500 contrats ont été conclus (soit une hausse des souscriptions brutes de près de 22 % par rapport à 2007) : Un succès lié aux innovations de l'offre avec notamment le remboursement de la valeur à neuf et la mise en place de diverses options (capital décote, garantie panne auto et remplacement de véhicule).

Sur le marché des professionnels sur lequel nous intervenons depuis fin 2006, la Caisse régionale a enregistré la souscription de plus de 1 600 contrats et conforte ainsi son positionnement sur ce segment de clientèle.

Par ailleurs, la distribution de produits Prévoyance se poursuit à un rythme soutenu avec la souscription de plus de 3 300 contrats en 2008 et avec des offres telles que la garantie Obsèques ou Dépendance.

Enfin, la Caisse régionale a poursuivi la commercialisation de l'assurance décès-invalidité permettant aux emprunteurs d'améliorer leur niveau de protection en cas d'accident de la vie. Ainsi, la couverture des prêts à l'habitat a progressé en 2008 de 117,8 % à 122,6 % pour une catégorie d'engagements qui concerne le plus souvent 2 co-emprunteurs et leur garantit la prise en charge de leurs prêts en cas de décès ou d'invalidité.

V - LES PRODUITS ET SERVICES de la BANQUE AU QUOTIDIEN

La Caisse régionale, soucieuse d'assurer l'autonomie de ses clients et de leur garantir un niveau de service conforme à leurs attentes, poursuit sa politique de distribution de produits à valeur ajoutée, facilitant l'accès aux prestations bancaires. La caisse distribue les innovations du groupe Crédit Agricole et notamment « CARTWIN » qui a l'avantage de proposer une triple fonction : retrait, choix du paiement (comptant ou à crédit), divers services (d'assistance, d'assurances et de garanties d'achats).

Pour 2008, on retiendra notamment :

- La poursuite de l'accroissement du taux d'équipement de la clientèle en Comptes-services avec près de 4 400 CSCA supplémentaires vendus pendant l'exercice, soit un taux d'équipement fin 2008 avoisinant les 58 %.
- Le lancement de la carte débit crédit « CARTWIN » avec la commercialisation de plus de 3 600 produits.

UNE ACTIVITE FINANCIERE PRUDENTE ET MAITRISEE

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et de ses excédents de fonds propres, la Caisse régionale intervient sur les marchés financiers pour des opérations de placement, de refinancement ou de couvertures de taux. En 2008, l'environnement a été marqué par une crise financière et bancaire née de l'activité des crédits « sub-primes » aux Etats-Unis. Malgré tout, La Caisse régionale est parvenue à maîtriser l'impact de cette conjoncture sur la gestion de la liquidité et des excédents de fonds propres.

Ainsi, la performance du PNB issu du placement des excédents de fonds propres a été certes affectée par la conjoncture mais bénéficie d'une politique de placement très sécurisée qui a permis à la Caisse régionale de garantir la pérennité de sa solidité financière en conservant un volume de plus-values latentes très satisfaisant.

LES MOYENS AU SERVICE DE NOTRE DEVELOPPEMENT

En 2008, la Caisse régionale s'est attachée à mettre en oeuvre des actions concrètes, visant à améliorer la qualité de ses services, à poursuivre son développement commercial et optimiser son fonctionnement interne. Elle a fait évoluer son organisation pour la mettre en cohérence avec les objectifs de sa politique générale, et mieux intégrer sa stratégie de distribution multi-canal pour relayer la préoccupation client à tous les niveaux de l'entreprise.

VI - L'ORGANISATION DU RESEAU ET DES VENTES

Acteur quotidien de développement et de services de proximité de notre département, le réseau commercial de la Caisse régionale, fort de près de 700 collaborateurs dédiés aux clients particuliers et professionnels, dispose de 110 agences à travers un réseau grand public et spécialisé dédié notamment aux entreprises. Ce maillage particulièrement dense comprend 43 points de vente organisés selon le concept novateur d'aménagement AMPLITUDE privilégiant l'accueil et le conseil des clients ainsi que 72 Points Verts permettant à des commerçants de proximité d'assurer la présence des services bancaires sur tout le département.

Toujours soucieuse de renforcer sa présence sur le territoire et d'accompagner le développement démographique de la Haute-Garonne, la Caisse régionale a investi dans la création de quatre nouvelles agences AMPLITUDE qui ont ouvert leurs portes en 2008 à Frouzins, Toulouse La Vache, Toulouse Sept Deniers et Toulouse Bellefontaine. Les investissements ont aussi concerné le parc de points de vente existant puisque 5 agences ont été renouvelées et 3 d'entre elles, Blagnac, Merville et St Orens ont été réaménagées selon le concept de distribution AMPLITUDE. Parallèlement, les 181 automates de services bancaires implantés par la Caisse régionale sur les axes clés de nos villes et au cœur de nos villages facilitent au quotidien la vie des haut garonnais.

Le programme d'investissement pluriannuel mis en oeuvre par la Caisse régionale projetée en 2009 l'ouverture de nouvelles agences à Mondonville et Toulouse Rangueil. Des investissements importants sont aussi engagés pour les agences de Castelnau d'Estretfonds, Nailloux, Tournefeuille et Toulouse St Michel exprimant la volonté de la Caisse régionale de mettre à la disposition de ses clients, urbains comme ruraux, des agences de proximité où qualité de l'accueil et conseil sont privilégiés.

La Caisse régionale entend également développer des partenariats et des synergies entre ses activités de distribution bancaire et les activités immobilières dans lesquelles elle a investi en 2008. En effet, via sa filiale MTI, la Caisse régionale a acquis 2 réseaux indépendants et plus d'une dizaine de points de vente spécialisés dans les activités de transaction, de gestion et d'administration de biens. L'ensemble de ces structures se développera sous l'enseigne Square Habitat, marque immobilière du Groupe Crédit Agricole.

Enfin, le Centre d'Affaires de la Caisse régionale a été réorganisé fin 2008 afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques de la clientèle d'entreprises à travers la mise en place d'une offre plus structurée. Cette nouvelle organisation doit permettre d'offrir à la clientèle des professionnels un niveau d'expertise toujours plus élevé.

VII - LA TECHNOLOGIE

L'année 2008 a vu se concrétiser le projet de regroupement des centres de production et de développement du Système d'Information EXA. Ce GIE, devenu ainsi entité commune aux 8 Caisses Régionales adhérentes, s'est entièrement réorganisé, dans ses structures et dans son fonctionnement avec les Caisses Régionales. De nouvelles règles de gouvernance ont été édictées en fin d'année, visant à améliorer l'efficacité du fonctionnement communautaire et à optimiser les budgets.

2008, une année charnière au cours de laquelle la Caisse régionale a poursuivi l'élargissement de sa gamme de produits et services et la mise à niveau de ses outils, répondant ainsi aux nouvelles exigences réglementaires et aux besoins clients. A cette fin, divers projets fonctionnels et techniques ont été conduits : évolution de l'outil de simulation crédit habitat SIMUL CA, évolution des outils messagerie et agenda agences, nouvel Intranet Vasco, lancement de l'outil de souscription et gestion des produits d'assurances des personnes Av@net, montées de versions de logiciels (CAEL, ANADEFI, ACT75, TIM...).

VIII - LES HOMMES ET LES FEMMES DE L'ENTREPRISE

Très attachée à l'objectif de développement des compétences au profit de la relation durable, la Caisse régionale a veillé, par sa politique de recrutement, à maintenir un effectif de 1095 salariés au service de ses clients. Elle a ainsi su faire appel à de nouveaux talents en embauchant cette année 76 collaborateurs dans une entreprise où la parité n'est pas un vain mot puisque les femmes en représentent 53,7 %.

Cette dynamique d'embauche qui concerne principalement notre réseau commercial fait appel à une majorité de jeunes diplômés de niveau Bac +2/3 mais également à une proportion importante de Bac+5 afin d'assurer le renouvellement des générations et des expertises.

Fidèle à son ambition d'accroître et de valoriser les talents, la Caisse régionale continue de s'impliquer dans la formation de ses nouvelles recrues. En 2008, elle a développé son intervention dans le domaine de la formation en alternance en accueillant sa première promotion Master Ingénierie du Patrimoine et Cession d'entreprises. Elle poursuit en parallèle sa politique de recrutements consécutifs aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans le cadre des relations qu'elle a établi avec le Centre de Formation d'Apprentis d'Albi mais aussi l'Ecole d'ingénieurs de Purpan. Ces recrutements qui font suite à des périodes de formation alternant cours théoriques et phases de professionnalisation représentent plus de 79 % des embauches.

Soucieuse d'associer toutes les compétences à sa réussite, la Caisse régionale a proposé à 9 étudiants ou demandeurs d'emplois handicapés un contrat à durée indéterminée à l'issue de leur cursus de 18 mois en alternance dans le cadre de la première promotion du Diplôme Universitaire de Banque 2007-2008 lancée en partenariat avec le CFA d'Albi.

L'évolution permanente du cadre d'intervention et le renforcement de la réglementation nécessitent un effort soutenu en terme de formation pour adapter la qualification des collaborateurs aux attentes nouvelles de la clientèle, à l'évolution des métiers, à la multiplication des canaux de distribution, et aux obligations visant à renforcer la protection de nos clients. Ainsi, en 2008, la Caisse régionale a financé 6 450 jours de formation à près de 1 100 collaborateurs, soit une moyenne de près de 6 jours de formation par salarié. Les sommes qu'elle a investies cette année au titre de la formation dans l'entreprise ont représenté plus de 6 % de sa masse salariale. Elle a également poursuivi son effort de formation à destination des jeunes embauchés et développé l'accompagnement terrain des apprenants. Elle s'est enfin appuyée sur les filières de formation continue et qualifiante du Groupe Crédit Agricole et près de 70 collaborateurs se sont inscrits dans des parcours de ce type.

IX - LA PROXIMITE ET LES VALEURS MUTUALISTES

La Caisse régionale exerce son activité en s'appuyant sur ses valeurs mutualistes de solidarité, d'utilité et de responsabilité vis-à-vis de ses territoires et de leurs résidents.

Son engagement pour le développement économique du territoire se traduit, au-delà de son métier de banquier traditionnel, par l'action de son Fonds de Développement Local : aide à la création de petites entreprises, appui d'initiatives locales sur son territoire et maintien de l'emploi. En 2008, c'est plus de 26 projets qui ont été soutenus par ce Fonds dans nos Caisses Locales par bonification ou prise en charge d'intérêts sur les emprunts consentis lors de l'installation de professionnels. Pour renforcer son action, la Caisse régionale s'est investie dans des partenariats avec les Chambres Consulaires et Organismes de caution. Elle participe également au fonctionnement du pôle de compétitivité AGRIMIP.

L'animation de ses territoires s'exprime aussi par l'aide apportée aux associations locales à vocation humanitaire, culturelle, sportive ou d'animation sociale. Cette année, la Caisse régionale et ses Caisses Locales ont accompagné plus de 500 projets sur l'ensemble du département.

Impliquée dans l'animation économique et culturelle de son département, La Caisse régionale s'associe à de grandes manifestations en Haute-Garonne telles que la Foire Internationale de Toulouse, le Festival Toulouse d'été, le Festival du film de Luchon et le Festival du Comminges.

La Fondation d'entreprise Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain dotée par la Caisse régionale permet de réaliser quant à elle des projets de natures diverses : projet « passion » des plus jeunes, projets culturels, humanitaires ou sportifs, sans oublier les projets de conservation et de restauration du patrimoine. En 2008, cette Fondation a mené son activité de mécénat en accompagnant une quinzaine de dossiers parmi lesquels il faut noter le soutien apporté à Cédric BERREST, avironneur, médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008.

La solidarité envers nos clients les plus fragilisés par les accidents de la vie s'est concrétisée par l'ouverture en mai 2008 de notre Point Passerelle. Cette structure légère a pour objectif d'aider des clients en difficulté en les accompagnant par une action gratuite et pédagogique pour qu'ils redeviennent des acteurs économiques à part entière. Le point Passerelle prend ainsi en charge le volet social et administratif de leurs difficultés, en instaurant une relation de confiance, analyse de manière approfondie l'origine de leurs problèmes pour établir un diagnostic financier. Cette action est menée avec efficacité sur le terrain et s'appuie sur un tissu relationnel organisé avec tous les organismes sociaux, les associations et structures d'aides locales.

La responsabilité, la solidarité, l'accompagnement de ses clients et sociétaires dans leurs projets de vie sont le fondement de l'action mutualiste à la Caisse régionale. Au cœur du territoire, les quelques 800 élus de Caisses Locales se mobilisent autour de la vie économique, culturelle et sociale et font du Crédit Agricole un partenaire privilégié des acteurs locaux.



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

RAPPORT DE GESTION COMPTES SOCIAUX 2008

L'évolution du résultat net de la Caisse régionale traduit le contexte financier difficile dans lequel elle a évolué depuis le début de l'année 2008. Malgré tout, elle a su maîtriser l'impact de la crise financière sur la gestion de la liquidité et de ses excédents de fonds propres.

Le PNB issu des activités clientèles de la Caisse régionale représente plus de 85 % de ses revenus et progresse de +1,4 %. Parallèlement, la performance du PNB issu du placement de ses excédents de fonds propres a été certes affectée par la conjoncture financière et boursière mais bénéficie d'une politique de placement très sécurisée qui a permis à la Caisse régionale de garantir la pérennité de sa solidité financière en conservant un volume de plus-values latentes très satisfaisant.

Sur cette période, la Caisse régionale a respecté les limites budgétaires qu'elle s'était assignée pour l'évolution de ses charges générales d'exploitation. Elle a également souhaité maintenir le taux de couverture des créances douteuses à près de 80 % alors que le taux de ces créances sur l'ensemble du stock de crédits reste quasiment stable.

Ces résultats permettent à la Caisse régionale de continuer à renforcer son autonomie et sa structure financière. Celles-ci reposent essentiellement sur un volume de fonds propres conséquent (674 M€) grâce auxquels la Caisse régionale peut aborder l'avenir avec confiance.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2008

En 2008, la crise des « sub-primes » qui a démarré en 2007 aux Etats-Unis s'est propagée sur l'ensemble des marchés financiers et a provoqué d'importants chocs : perte de la liquidité, volatilité des valeurs boursières, diminution des crédits, crack immobilier... Le secteur bancaire, les agences hypothécaires ont connu de nombreuses difficultés et de nombreux établissements se sont retrouvés en situation de faillite.

Plusieurs évènements ont marqué cette conjoncture particulièrement difficile pour les entreprises bancaires et financières :

- ⊗ Aux Etats-Unis, dès le début de l'année, la situation de plus en plus critique des rehausseurs de crédits a affecté leur capacité à garantir des produits complexes de crédit, entraînant une baisse de leur notation et venant contrarier le fonctionnement de l'ensemble des marchés du crédit.
- ⊗ La faillite de Bear Stearns (5^e banque d'affaires américaine) en mars, reprise ensuite par JP Morgan grâce au soutien de la Fed, puis celle d'une des premières banques d'affaires (Lehman Brothers) ont marqué une nouvelle étape dans la crise en lui donnant une dimension systémique qui a poussé les gouvernements à intervenir.
- ⊗ Le phénomène s'est étendu au-delà des frontières américaines. Les banques européennes ont été elles aussi concernées par la tourmente (Fortis, Dexia, Hypo Real Estate, Bradford & Bringley.).
- ⊗ Dans ce contexte de crise financière, les difficultés croissantes de l'industrie des Hedge Funds (placements alternatifs) soumis à des volumes de rachats importants ainsi que le scandale des fraudes Kerviel et Madoff ont accru l'aversion des investisseurs vis à vis des activités boursières.
- ⊗ La crise de liquidité, qui a sévi durant toute l'année, a poussé les Banques Centrales à intervenir pour favoriser la reprise du marché interbancaire. Elles ont abaissé leur taux et mis à disposition des établissements de crédit des liquidités importantes. La Fed a débuté son cycle de baisse des taux au dernier trimestre 2007, alors que la BCE, préoccupée par les risques d'inflation durant la première partie de l'année 2008, l'a amorcé au second semestre. Le taux directeur de la BCE est passé de 4,25 % à 2,5 % sur le dernier trimestre.

- ⌚ Jusqu'en Juillet, les tensions inflationnistes ont été très marquées avec un pic de 4,10 % en zone Euro, principalement causées par des comportements spéculatifs. A partir de septembre, on a constaté un recul de ces tensions toujours en raison des cours des matières premières qui ont connu un retournement baissier très brutal, notamment le pétrole.
- ⌚ Aux Etats-Unis tout d'abord, puis en Europe, des plans gouvernementaux ont été mis en place pour soutenir les banques et encourager le crédit. En ce qui concerne la France, les dépenses prévues de recapitalisation des banques s'élèvent à 40 Mds d'€ et les garanties bancaires accordées par l'Etat concernent des volumes de liquidités pouvant aller jusqu'à 320 Mds d'€.

L'année 2008 marque l'entrée en récession de la grande majorité des pays développés avec l'apparition de plusieurs facteurs négatifs en France : ralentissement de la consommation, de l'investissement et hausse du chômage au dernier trimestre. C'est ce contexte économique marqué par l'incertitude et les conséquences des crises financière et boursière qui a servi de cadre à l'évolution de l'activité et des résultats de la Caisse régionale en 2008.

II - DU PRODUIT NET BANCAIRE AU RESULTAT NET

1 . LE PRODUIT NET BANCAIRE

Au 31 décembre 2008, le Produit Net Bancaire atteint 221,9 M€ en baisse de 1,4 %. La part issue des activités clientèles a quant à elle progressé de +1,4 % témoignant ainsi de la résistance des revenus de la Caisse régionale, banque de proximité et de plein exercice, dans le contexte récessif qui a caractérisé l'exercice 2008.

En millions d'€	2007	2008	Evolution %
Intermédiation globale	112,7	112,3	-0,4 %
Marge sur commissions	76,9	80,1	+4,1 %
Marges sur portefeuille et divers	35,5	29,6	-16,7 %
PRODUIT NET BANCAIRE	225,1	221,9	-1,4 %

La progression du Produit Net Bancaire s'analyse au travers de l'évolution de ses trois principaux compartiments :

a) La marge d'intermédiation globale s'élève à 112,3 M€

Son évolution est en partie influencée par le coût de la liquidité facturée par CASA (-1,3 M€ en 2008 contre -0,2 M€ en 2007), la dotation aux provisions épargne logement (-0,4 M€) contre une reprise en 2007 (+0,6 M€) et la perception d'une commission d'engagement versée par la SAS Rue la Boétie dans le cadre de l'augmentation de capital de CASA (+1,2 M€). Hors éléments non récurrents, la marge d'intermédiation globale de la Caisse régionale s'est légèrement améliorée à 112,7 M€ contre 112,1 M€ en 2007, malgré la conjoncture qui a réduit la marge de transformation entre taux courts et taux longs.

b) Les commissions

La croissance de ce compartiment du Produit Net Bancaire résulte en grande partie du développement de son métier d'assureur par la Caisse régionale. La hausse de ses revenus représente près de la moitié de l'augmentation du PNB issu des commissions, soit une croissance de l'ordre de 1,5 M€. Parmi les faits marquants de l'exercice dans ce domaine, il faut relever la commercialisation de nouvelles garanties à sa clientèle pour la santé. Par ailleurs, la Caisse régionale a accéléré la croissance de son portefeuille d'assurés particuliers et professionnels au titre des assurances de biens et de personnes et offre

aujourd'hui ce service à près de 1 client sur 2. Ainsi, le taux d'équipement des DAV particuliers en contrat IARD s'élève à la Caisse régionale à 43,9 %. Enfin, elle pratique une politique d'amélioration de la couverture contre les risques décès et invalidité des emprunteurs afin de garantir dans des conditions optimales la prise en charge de leurs engagements en cas d'accident de la vie. L'augmentation de ses revenus issus des commissions clientèles tient également au développement de services qui permettent aux clients de la Caisse régionale de bénéficier de prestations à plus forte valeur ajoutée dans la gamme des cartes et des comptes services.

c) La marge sur portefeuille et divers

Malgré un contexte boursier difficile, la baisse des revenus issus du portefeuille de la Caisse régionale est restée maîtrisée. En effet, une part de cette évolution tient au fait que le niveau des plus-values réalisées par la Caisse régionale a baissé de près 8,8 M€ entre 2007 et 2008. Cette situation procède de la volonté de la Caisse régionale de conserver un niveau significatif de plus-values latentes issues du placement de ses fonds propres. Par ailleurs, le niveau des dividendes perçus en 2008 au titre des actions détenues par la Caisse régionale dans la SAS Rue la Boétie qui porte sa participation dans le capital du Groupe Crédit Agricole S.A. a augmenté de plus de 0,9 M€ entre 2007 et 2008. Dans un contexte financier et boursier particulièrement volatil, la Caisse régionale a, grâce à une politique de gestion de ses excédents de fonds propres très sécurisée obtenu des résultats lui permettant de garder en réserve de plus-values une proportion significative de son résultat net (près de 7 mois de résultat net).

2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES

Les charges de fonctionnement nettes progressent de +1,9 % à 121,2 M€ conformément aux limites budgétaires que la Caisse régionale s'était assignée en début d'exercice. Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du Produit Net Bancaire par les charges de fonctionnement, s'établit à 54,6 %.

En millions d'€	2007	2008	Evolution %
Charges de fonctionnement nettes	118,9	121,2	+1,9 %
Charges de personnel	68,1	68,6	+0,7 %
Charges technologiques	15,9	16,8	+5,2 %
Autres charges	34,9	35,9	+2,8 %

Les charges de personnel, avec 68,6 M€, représentent un peu plus de la moitié des charges de fonctionnement. Si on met à part l'impact de la baisse de l'enveloppe d'intéressement et de participation répartie au titre de chacun des exercices et dont le niveau dépend de l'évolution des résultats, les charges de personnel augmentent de près de 2 %. Cette croissance liée aux ressources humaines résulte de la politique salariale et de recrutement que la Caisse régionale a choisi de mener pour garantir le niveau de compétence nécessaire au service de la relation client.

L'évolution des charges technologiques résulte de la prise en compte d'un investissement exceptionnel rendu nécessaire par la rationalisation des moyens de production du GIE informatique EXA auquel adhère la Caisse régionale. Si l'on met à part cette opération, la croissance de ces charges est de l'ordre de 3 % en 2008.

Les autres charges représentent 35,9 M€, en hausse de 2,8 % par rapport à 2007, notamment en raison des investissements immobiliers réalisés par la Caisse régionale depuis plusieurs années pour étoffer le maillage de son réseau commercial, remettre à niveau les conditions de travail des ses équipes ainsi que les conditions d'accueil de sa clientèle.

3 . DU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION AU RESULTAT NET

En millions d'€	2007	2008	Evolution %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	106,2	100,7	-5,2 %
Coût du risque	-23,2	-32,0	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	83,0	68,6	-
Résultat net sur actifs immobilisés	+0,5	-0,3	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	83,5	68,3	-
Résultat exceptionnel	-0,8	-1,0	-
Impôt sur les bénéfices	-29,0	-16,6	-
Dotations/Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	+0,5	0	-
RESULTAT NET	54,2	50,7	-6,4 %

Sur le résultat brut d'exploitation, vient s'imputer le coût du risque pour un montant de 32 M€ qui se répartit entre :

- ⊙ Le risque crédit lié au provisionnement individuel des encours de CDL pour 21,5 M€, en hausse en raison de la détérioration de la conjoncture.
- ⊙ Le compartiment « autres risques » qui s'élève à 10,5 M€ avec notamment 8,25 M€ de dotation base collective, 1,1 M€ de dotation sur la filière aéronautique, 2,2 M€ de dotation au titre de la couverture des risques opérationnels, 1,4 M€ de reprise sur dossiers juridiques et 0,4 M€ de dotations diverses.

En 2007, le compartiment « Résultat Exceptionnel » comprend essentiellement les charges des projet de regroupement des entités communautaires EXA (système d'information régional qui comprend 8 CR) liées aux investissements technologiques de la Caisse régionale, soit 1 M€.

La charge fiscale de l'exercice 2008 atteint 16,6 M€, en baisse de 12,4 M€ par rapport à 2007 en raison notamment de l'évolution des résultats et du niveau des plus-values de la Caisse régionale.

III - FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont les suivants :

- ⊙ Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- ⊙ Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- ⊙ Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. Elle a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques. Piloter l'ensemble des risques pour assurer la qualité maximale et la fiabilité des services rendus à la clientèle est un des axes stratégiques majeurs de l'entreprise.

Le système de contrôle interne permet de prévenir et de réduire ces risques. Il s'articule autour de plusieurs niveaux de contrôles, hiérarchiques, complémentaires, indépendants les uns des autres et s'appliquant à l'ensemble des unités du Siège et des Agences.

L'indépendance des fonctions, notamment pour le Département Risques et Contrôles Permanents (DRCP), la surveillance des risques et la formalisation des procédures internes fondées sur des systèmes de délégation figurent parmi les principes fondamentaux mis en œuvre. Le DRCP est composé des Services Risques Opérationnels et Contrôles Permanents, Risques de Conformité, Risques de Crédit, Risques Financiers.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la modification du règlement CRBF 97-02 (arrêté du 31 mars 2005, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006), obligeant notamment à désigner trois responsables distincts : Responsable du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), Responsable des Contrôles Permanents et Responsable de la Conformité.

Le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle est assuré par le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur Général. Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration sont informés régulièrement de l'évolution des risques, des résultats des contrôles effectués et des actions en cours.

A. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

A-1 Objectifs et politique

La politique d'intervention de la Caisse régionale sur ses marchés en matière de crédit est élaborée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Cette politique, déclinée par marché, s'inscrit plus globalement dans le cadre de la politique de développement de la Caisse régionale. La Caisse régionale s'attache à ce qu'elle soit :

- Une politique de développement durable et rentable dans le cadre de la relation globale avec le client,
- Une politique de développement maîtrisé par la limitation des prises de risque au regard des fonds propres et des résultats de la Caisse régionale.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit, appelé POLITIQUE RISQUES CREDIT, est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés et des règles de gestion propres à chaque marché. La ligne hiérarchique de chaque métier est responsable du respect de cette politique dans le cadre de ses interventions et le DRCP assure la surveillance de 2^e degré-2^e niveau de l'ensemble.

A-2 Gestion du risque de crédit

A-2-1 Principes généraux de prise de risque

Les décisions relatives à la prise de risques s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, sa note Bâle II, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Caisse régionale. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes et indépendantes, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée

Le schéma de prise de décision mis en œuvre est basé sur les principes suivants :

- Un niveau d'intervention est défini pour chaque métier, visant à valoriser et responsabiliser le décideur, sous les contrôles hiérarchiques habituels
- Pour les prises de risque les plus importantes, un Comité d'Attribution de prêt par marché composé d'Administrateurs, ou le Bureau du Conseil d'Administration prennent les décisions, avec avis préalable du Directeur Général. Le Responsable du DRCP assure préalablement un double regard indépendant et donne un avis.

A-2-2 Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Les tableaux de bord diffusés par le DRCP permettent d'avoir une vision de la consolidation des risques de crédit notamment par type de clientèle, par filière identifiée comme plus sensible, par groupe de risque et par note.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

A-2-3 Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance est basé sur les règles définies dans la politique risque crédit qui fixe un certain nombre de limites en termes d'encours, d'opérations unitaires et ce, en fonction de la note attribuée aux contreparties. Au-delà de ces limites, la Caisse régionale recherche la diversification et le partage de ses prises de risques. Des limites existent également pour certaines filières ou secteurs d'activité considérés comme plus sensibles. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse régionale.

Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse régionale mesure ses risques en tenant compte de l'ensemble des catégories d'engagements (trésorerie, équipement et garanties données) et en les consolidant sur les contreparties et groupes de contreparties liées. Les méthodologies de mesure et de surveillance sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Ces éléments font l'objet de rapports réguliers à l'organe exécutif et à l'organe délibérant. En matière de contre garantie, la Caisse régionale peut faire appel à FONCARIS si ses engagements vis à vis d'une contrepartie atteignent 5 % de ses fonds propres.

Les 10 principales contreparties de la Caisse régionale représentent 3,5 % des encours de créances.

Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

De fréquentes revues de portefeuille sont organisées par le DRCP, sur la base d'un programme annuel validé par le Comité de Contrôle Interne. Elles permettent de faire le point pour chaque marché notamment sur les principaux groupes de contreparties liées, les contreparties avec des notes dégradées, les filières considérées comme sensibles, les dossiers en recouvrement amiable ou judiciaire...

Le Comité de Révision des Crédits Sains, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances saines, tous marchés, sur la base de critères de sélection prédéfinis.

Le Comité Recouvrement, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances en recouvrement amiable ou judiciaire, tous marchés.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La Caisse régionale apporte une attention particulière à l'identification des risques potentiels et à leur couverture. Elle mène des actions permanentes de prévention et d'anticipation du risque de non remboursement et accorde une place prépondérante au recouvrement amiable.

Un Comité des risques, composé de 4 Administrateurs permanents et de 2 Présidents de Caisse Locale tournants à chaque séance, s'est réuni une fois par mois en 2008. Il s'est prononcé sur le passage des créances en recouvrement judiciaire, la mise en place de consolidations, sur l'octroi de délais, sur le passage en pertes, le tout dans le cadre de délégations consenties par le Conseil d'Administration. Des présentations régulières de l'évolution des risques sont faites au Conseil d'Administration. Des revues de portefeuille et les réunions du Comité Recouvrement permettent de faire le point sur les contreparties gérées en recouvrement amiable ou judiciaire.

Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité de Pilotage des Risques, présidé par le Directeur Général et réuni chaque trimestre, suit les risques sur une base consolidée pour la banque de détail, celle des entreprises, les filières considérées comme sensibles, les usages Bâle 2 et les évolutions liées à la réforme Bâle 2.

A-2-4 Mécanismes de réduction du risque de crédit

La prise en compte et la gestion des garanties et sûretés suit les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle 2 en termes d'éligibilité, et déclinés par le comité Normes et Méthodologies du groupe pour permettre une approche cohérente au sein du groupe. La politique de garantie de la Caisse régionale repose sur la définition de garanties à prendre selon les cas en fonction :

- De la qualité du client appréciée notamment à travers la notation.
- De la nature de l'opération financée.
- Du type d'engagement.
- De la durée de l'engagement.

Hormis les sûretés réelles ou personnelles traditionnelles, sur le marché de l'habitat la CAMCA et Crédit Logement peuvent apporter leur garantie, tandis que sur le marché des professionnels et des petites entreprises SIAGI ou OSEO notamment peuvent intervenir.

La politique de la Caisse régionale consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

A-3 Exposition

A-3-1 Exposition maximale

Tableau d'exposition maximale repris dans la note 3-1 des états financiers :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	3 058	3 095
Instrumentés dérivés de couverture	10 797	20 910
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	373 754	395 311
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	53 164	30 737
Prêts et créances sur la clientèle	5 652 052	5 439 754
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	46 483	59 664
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	6 139 308	5 949 471
Engagements de financement donnés	735 781	794 179
Engagements de garanties financière donnés	215 107	229 837
Provisions - Engagements par signature	-3 106	-2 373
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	947 782	1 021 643
TOTAL Exposition nette	7 087 090	6 971 114

A-3-2 Concentration

Le portefeuille ventilé dans les tableaux ci-après correspond aux engagements commerciaux : Prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes + Prêts et créances sur la clientèle.

Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique :

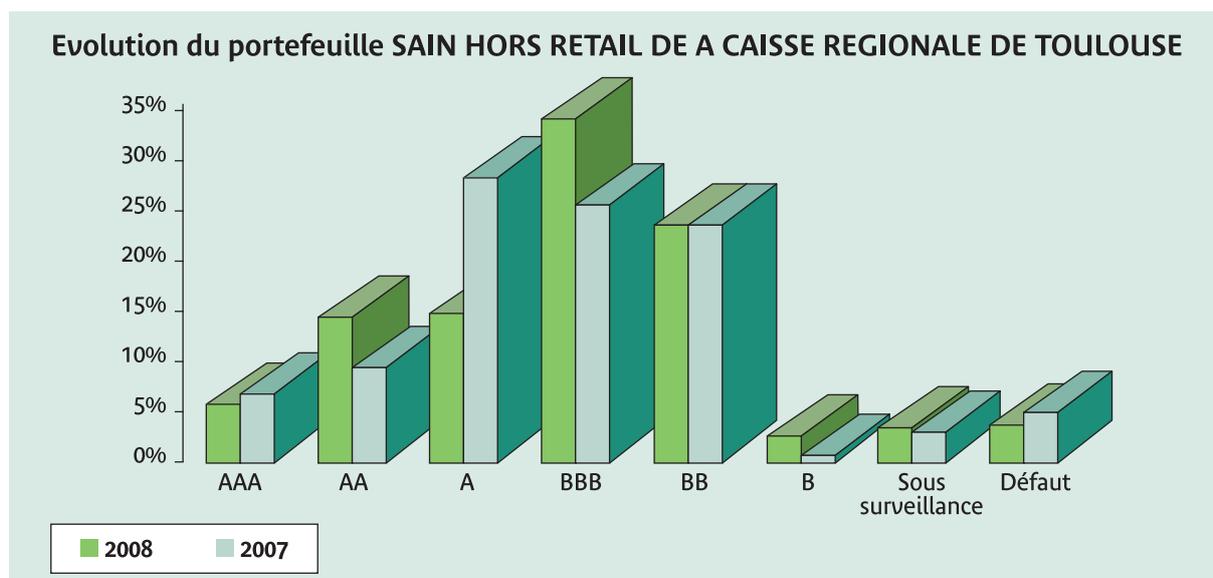
(en millions d'euros)	31.12.2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / Encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / Encours douteux compromis	Total
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	586 663					586 663
Institutions non établissements de crédit	369 871					369 871
Grandes entreprises	1 108 838	28 957	22 454	27 166	27 925	1 058 459
Clientèle de détail	4 300 169	44 694	20 764	33 673	31 635	4 247 770
Total	6 365 541	73 651	43 218	60 839	59 560	6 262 763
Créances rattachées nettes						40 923
Provisions collectives						-57 071
Valeurs nettes au bilan						6 246 615

A-3-3 Qualité des encours

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2008, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 25 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients « corporate ».



La ventilation par équivalent note Standard & Poors est obtenue selon le tableau suivant :

Notation Interne	Probabilité de défaut	Equivalent S&P	Libellé graphique
A+	0,00 %	AAA	AAA
A	0,01 %	AA+ & AA	AA
B+	0,02 %	AA- & A+	A
B	0,06 %	A & A-	
C+	0,16 %	BBB+	BBB
C	0,30 %	BBB	
C-	0,60 %	BBB-	
D+	0,75 %	BB+	BB
D	1,25 %	BB	
D-	1,90 %	BB-	
E+	5,00 %	B+ & B	B
E	12,00 %	B-	Sous surveillance
E-	20,00 %	CCC & CC & C	
F	100,00 %	D	Défaut
Z	100,00 %	D	
ND			

Dépréciation et couverture du risque

🔗 Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent un risque de perte intervenu après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou collective.

Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

📌 Encours d'actifs financiers dépréciés

Tableaux repris dans la note 3-1 des états financiers :

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / Encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / Encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	586 663					586 663
Institutions non établissements de crédit	369 871					369 871
Grandes entreprises	1 108 838	28 957	22 454	27 166	27 925	1 058 459
Clientèle de détail	4 300 169	44 694	20 764	33 673	31 635	4 247 770
Total*	6 365 541	73 651	43 218	60 839	59 560	6 262 763
Créances rattachées nettes						40 923
Provisions collectives						-57 071
Valeurs nettes au bilan						6 246 615

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 13,5 millions d'euros.

	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / Encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / Encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	315 762					315 762
Etablissements de crédit	672 324					672 324
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises	1 286 659	35 503	23 100	33 698	32 643	1 230 916
Clientèle de détail	3 951 898	24 067	9 073	33 257	32 244	3 910 581
Total*	6 226 643	59 570	32 173	66 955	64 887	6 129 583
Créances rattachées nettes						35 567
Provisions collectives						-47 728
Valeurs nettes au bilan						6 117 422

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 8,1 millions d'euros.

A-3-4 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 125 449	- 71 500
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	- 114 020	- 67 915
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 10	
Engagements par signature	- 3 707	- 192
Risques et charges	- 7 712	- 3 393
Reprises de provisions et de dépréciations	93 380	48 524
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	83 486	39 271
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2
Autres actifs	4	
Engagements par signature	2 974	1 051
Risques et charges	6 916	8 200
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 32 069	- 22 976
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 859	- 815
Récupérations sur prêts et créances amortis	706	663
Décotes sur crédits restructurés	- 40	- 115
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	- 32 262	- 23 243

Voir commentaires page 15 du présent rapport.

B. RISQUES DE MARCHÉ

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

B-1 Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le portefeuille de transaction et le portefeuille de placement. La variation de juste valeur du portefeuille de transaction se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du portefeuille de placement se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque :

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur plusieurs niveaux distincts mais complémentaires :

– Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

– Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi au niveau groupe :

- Le comité des Risques Groupe (RCG)
- Le Comité de Suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

Organes de suivi des risques au niveau local :

- Comité de Gestion Financière : il est chargé de proposer les limites au Conseil d'Administration. Ces limites sont révisables annuellement. Un suivi mensuel est réalisé au travers du reporting de l'activité marchés financiers. Un suivi détaillé est réalisé trimestriellement.
- Comité de pilotage des risques : décide de la politique de risques touchant l'entreprise (crédit, financiers, opérationnels principalement).

B-2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, le scénario de stress (catastrophe), les indicateurs complémentaires (seuil d'alerte marché action).

Les indicateurs : la Value at risk (VaR), les stress scénarii et les indicateurs complémentaires.

La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 an.

Les limites du calcul de la VaR :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

Une limite de risque global du portefeuille est fixée à partir du calcul de la VaR à 99 % sur un horizon d'un an.

Le stress scénario

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ce calcul de scénario de stress, simule des conditions extrêmes de marché, il est le résultat d'une approche par un scénario adverse consistant à établir des hypothèses pour simuler une situation défavorable au portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ce scénario Stress est calculé mensuellement et présenté dans le reporting global du portefeuille. Il est présenté en détail chaque trimestre lors des comités de gestion financière, afin d'évaluer le risque en cas de scénario catastrophe.

Les indicateurs complémentaires (seuils d'alerte)

La Caisse régionale a mis en place plusieurs seuils d'alertes concernant l'évolution de la valeur du portefeuille et des marchés.

- Le seuil d'alerte sur les plus-values : un seuil d'alerte a été fixé sur la baisse des plus-value du portefeuille. Cette baisse est mesurée d'une part, par rapport au mois précédent, et d'autre part par rapport au 31 décembre de l'année précédente.
- Le seuil d'alerte sur le stock de provisions : un seuil a été fixé sur la variation du stock de provision. Cette variation est mesurée d'une part, par rapport au mois précédent, et d'autre part par rapport au 31 décembre de l'année précédente.
- Seuil d'alerte sur variation du CAC40 : un seuil d'alerte a été fixé sur la baisse du CAC 40. Cette baisse est mesurée d'une part, sur la base d'une baisse du CAC40 par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base d'une baisse de l'indice par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

B-3 Exposition : activités de marché (Value at Risk)

La VaR est un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

En 2008 et sur le quatrième trimestre notamment, les paramètres de volatilité et de corrélation ont sensiblement évolué. Malgré un portefeuille de plus en plus défensif (baisse de l'exposition action au 31.12.08 par exemple), la limite de VaR, calculée avec des paramètres fixés dans des conditions normales de marchés, a été franchie à la fin de l'année.

Value at Risk avec un seuil de confiance de 99 % sur 12 mois :

	déc-07	mars-08	juin-08	sept-08	déc-08
Rentabilité espérée annuelle	4,99 %	4,95 %	4,87 %	4,97 %	3,77 %
Rentabilité pessimiste cumulée	1,92 %	1,89 %	2,05 %	2,20 %	0,48 %
Volatilité avec effet diversification	1,32 %	1,26 %	1,21 %	1,23 %	1,68 %
Volatilité sans effet diversification	2,90 %	2,77 %	2,54 %	2,55 %	3,12 %
Perte maximale	- 0,47 %	- 0,47 %	- 0,41 %	- 0,39 %	- 0,72 %
Rentabilité pessimiste cumulée (en €) sur 1 an	3 533 441	6 862 003	6 395 974	7 245 185	2 663 827

B-4 Risque Action

L'exposition action de la CR est limitée au portefeuille de placement.

L'exposition action dans le portefeuille de placement est restée faible tout au long de l'année, et a été réduite pour atteindre 1,6 % des excédents de fonds propres fin 2008 (contre 5,7 % au 1^{er} janvier). L'encours du portefeuille actions était de 9,2 M€ au 31.12.08, couvert à hauteur de 2,1 M€ (cf. note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés).

Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI ayant pour unique objectif d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI (cf. note 6.14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Jusqu'au 18 novembre 2008, le programme de rachat portait sur un nombre de CCI limité à 3 % du nombre total de CCI composant le capital social. Le 18 novembre 2008, une Assemblée Générale Ordinaire, a autorisé la Caisse régionale à acquérir et à détenir un maximum de 10 % de l'ensemble des CCI composant son capital, soit 149 701 CCI (cf. note 6.14 des annexes aux comptes consolidés).

C. RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

C-1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan. L'axe principal de la politique de gestion du risque de taux de la Caisse régionale consiste à maîtriser la sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux.

Cette politique de gestion vise à fixer un objectif de sensibilité précis sur les 3 premières années, et de contenir l'exposition sur les durées supérieures.

En 2008, l'objectif principal a été de maintenir une sensibilité au taux proche de 0 sur les premières années.

La Caisse régionale est exposée à la variation des taux d'intérêts, son exposition à l'inflation est marginale (le système des avances miroirs structurées choisi par la CR, lui permet d'être désensibilisé à l'index Inflation).

C-2 Méthodologie

La mesure du risque de taux d'intérêt global est basée sur la méthode de calcul des gaps statiques de taux fixe. Le risque de taux est calculé avec le logiciel Cristaux 1, outil d'analyse des gaps de taux statique développé au sein du groupe Crédit Agricole.

L'analyse du risque de taux est réalisée sur la totalité du bilan et des instruments hors bilan de la Caisse régionale. Elle est basée sur la mesure des Gaps de taux fixe, et un calcul de la sensibilité du PNB à une variation des taux de 1 %.

La gestion du risque est encadrée par des limites proposées par le Comité de Gestion Financière et validée annuellement par le Conseil d'Administration en début d'année.

Les limites sont fixées sur la base d'un calcul de la sensibilité du PNB à une variation des taux de 1 % et couvrent la totalité des périodes analysées.

La Caisse régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps.

C-3 Gestion du risque

L'analyse du risque de taux est réalisée trimestriellement par l'entité chargée de la gestion Actif-Passif de la Caisse régionale. Cette analyse est présentée chaque trimestre au comité de gestion financière, elle reprend les opérations mises en place suite aux précédentes décisions, la situation actuelle de la CR et enfin les préconisations en terme de gestion et de couverture.

Le Comité décide des orientations de gestion dans le cadre des objectifs qu'il a défini et dans le respect des limites fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion Financière se réunit au moins une fois par trimestre et décide des politiques de gestion de trésorerie et des politiques de gestion Actif-Passif de la Caisse régionale. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Finances et du Recouvrement, du Responsable du Département des Risques et du Contrôle Permanent et du Responsable de la Gestion Financière.

La Direction Financière est chargée de l'analyse du risque de taux, et de la mise en œuvre des décisions du Comité de Gestion Financière. Le Département des Risques et Contrôle Permanent, est chargé de contrôler cette mise en œuvre.

C-4 Exposition

Les Gaps de taux fixe de la CR sont les suivants au 30 septembre 2008 :

Durée	-1 an	1-2 a	2-3 a	3-4 a	4-5 a	5-6 a	6-7 a	7-8 a	8-10 a	10-15 a
Gaps (M€)	3	35	26	114	231	257	162	84	57	-123

Les Gaps de taux de la Caisse régionales sont proche de 0 sur les trois premières années, puis sont positifs jusqu'à 10 ans et négatifs ensuite.

Un Gap positif signifie que la Caisse régionale dégage un excédent d'emploi à taux fixe (un Gap négatif signifie un excédent de ressources à taux fixe).

Sensibilité du PNB pour une variation des taux de 100 points de base :

Durée	-1 an	1-2 a	2-3 a
Gaps (M€)	0,03	0,35	0,26

Ainsi conformément à sa politique de gestion pour 2008, la sensibilité du PNB à la variation des taux est neutre sur un horizon visible à moyen terme (3 ans).

C-5 Politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

C-5-1 Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les excédents de ressources à taux fixe sont couverts par la réalisation de swaps de couverture de juste valeur qui viennent couvrir une partie de l'encours de Dépôt à vue (qui constituent une partie importante des ressources à taux fixe). Les DAV sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe (macro-couverture). Les encours DAV sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

Par ailleurs, un portefeuille de crédits à taux fixe est également couvert par des swaps emprunteurs de taux fixe (macro-couverture).

L'enregistrement des instruments de couverture à la juste valeur au bilan de la Caisse régionale s'accompagne de la réévaluation des actifs et des passifs couverts.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la Caisse régionale calcule trimestriellement les gaps de taux de son bilan sur la base de la méthode des gaps statiques.

C-5-2 Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Le portefeuille de dérivés de macro-couverture (CAP, FLOOR et FRA) est traité en couverture en flux de trésorerie, sans générer de réévaluation des actifs et passifs couverts. Les différents types de couverture sont :

- la couverture de crédit à taux fixe par des FRA et des COLLAR à mémoire,
- la couverture de ressources à taux variable par des CAP,
- la couverture de DAV par des COLLAR.

Ces encours sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l’outil d’analyse du risque de taux.

En outre, certaines opérations spécifiques peuvent ponctuellement faire l’objet de micro-couverture en flux de trésorerie, telles que la couverture de crédits structurés par des swaps emprunteurs, la politique consistant alors en un adossement parfait de l’élément couvert (micro-couverture).

Les indications quantitatives des flux de trésorerie couverts sont présentés dans la note 3.4 de l’annexe au compte consolidés.

C-5-3 Couverture de l’investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale n’a pas documenté de relations de couverture d’investissement net en devise car elle ne dispose pas d’actifs en devises non adossés.

D/ RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par le Service de Gestion Financière, chargé de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. Une gestion quotidienne des positions de liquidité a été mise en place au courant de l’année 2008. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l’entreprise n’est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu’ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d’emprunts et de placement.

D-1 Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l’arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- l’instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l’instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l’instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d’abord au maintien d’un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum de 100 % requis.

L’objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d’illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l’ensemble du groupe Crédit Agricole, tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

D-2 Gestion du risque

Au sein de la Caisse régionale, le Comité de Gestion Financière définit les orientations de la gestion de la liquidité et des refinancements, dans le cadre des règles fixées par l’organe central pour le groupe Crédit Agricole.

La mise en œuvre de ces orientations est réalisée au sein de la Direction des Finances et du Recouvrement par le service de la Gestion Financière.

Outre le pilotage du coefficient de liquidité réglementaire, la gestion porte sur le suivi et l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par CASA dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de l'encadrement des refinancements à long terme.

Pour la Caisse régionale, les refinancements peuvent être réalisés soit :

- auprès du marché (émissions de TCN financiers court terme ou moyen-long terme)
- auprès de Crédit Agricole S.A. sous forme :
 - d'emprunts en Blanc (emprunts interbancaires aux conditions de marchés) de 1 semaine à 10 ans
 - d'Avances Globales (refinancements CASA à taux de marché).

D-3 Méthodologie

Le pilotage du ratio de liquidité :

Le ratio de liquidité est suivi et géré mensuellement. Un seuil d'alerte a été fixé et complété par un niveau de pré-alerte. Ce dispositif permet une gestion réactive de la liquidité, puisque, dès franchissement du seuil de pré-alerte, des opérations visant à rétablir la liquidité sont mises en place.

Le pilotage de la limite Court Terme de liquidité :

Les règles internes de risque de liquidité mises en place par le groupe Crédit Agricole fixent une limite court terme de liquidité pour chaque CR. Cette limite permet de sécuriser la Caisse régionale sur le risque à court terme, en assurant qu'elle possède les réserves nécessaires pour faire face à un blocage de la liquidité sur les marchés.

La politique de gestion du risque vise à développer cette limite pour sécuriser la Caisse régionale, et à optimiser l'utilisation de cette limite.

Le pilotage de la liquidité moyen-long terme :

Au-delà de la limite CT, les refinancements de la Caisse régionale sont réalisés à moyen et long terme, soit par emprunt sur le marché interbancaire, soit par emprunt en blanc auprès de CASA, soit par avances globales auprès de CASA. Le pilotage de la liquidité à moyen-long terme vise à assurer les refinancements nécessaires à moyen-long terme en répartissant les durées afin de réduire le risque à venir sur la liquidité de ces échéances. Une optimisation du coût du refinancement est également une préoccupation de la politique de gestion du risque de liquidité.

D-4 Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de la crise financière, la Caisse régionale a porté une attention particulière à la gestion de la crise de liquidité.

Outre le développement d'un suivi spécifique des positions de liquidité, et de leur gestion quotidienne, la Caisse régionale a également développé un reporting adapté et commun à l'ensemble du groupe, afin de faciliter la consolidation des positions de liquidité du groupe.

D-5 Exposition

Coefficient de liquidité au 31.12.2008 : 134 % (coefficient au 31.12.2007 : 176 %)

La limite court terme de la Caisse régionale est de : 527 M€ au 31.12.08, elle est consommée à hauteur de 160 M€.

E/ RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

E-1 Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité de Pilotage des Risques), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et transmission des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

E-2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité de pilotage des Risques réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès du Comité de Contrôle Interne et du Comité Exécutif.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé régulièrement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale.

En 2008, l'actualisation annuelle de la cartographie des risques a permis de recenser plus de 300 processus. Le dispositif de contrôle permanent a ensuite été adapté pour assurer la maîtrise des risques identifiés.

E-3 Méthodologie

La méthodologie Groupe de calcul des fonds propres appliquée à la Caisse régionale est la méthode AMA. Cette méthode a pour but :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

F/ RISQUES DE NON CONFORMITE

Ces risques sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, et dans la partie sur les données sociales et environnementales du rapport de gestion

IV. LE CCI

L'ensemble des valeurs mobilières cotées en bourse et plus particulièrement les valeurs financières, ont subi des baisses importantes de leur cours en 2008. Les Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse régionale n'ont pas échappé à cette défiance des investisseurs.

La cotation du CCI à la fin de l'année 2008 reflète la position résolument vendeuse du marché, et n'a plus aucune relation avec la valeur économique de l'entreprise, dont les fondamentaux restent solides. L'actif net par titre de la Caisse régionale (hors plus-values des titres de participation) s'établit à 142,45 € au 31 décembre 2008, alors que le cours de bourse affiche 36,30 €.

En 2008, dans le cadre du contrat de liquidité, la Caisse régionale a acquis 43 525 CCI au cours moyen de 58,70 €, et elle en a cédé 4 261 au cours moyen de 68,19 €. Au total, au 31 décembre 2008, la Caisse régionale détenait, dans le cadre du contrat de liquidité 41 205 titres (soit 2,75 % du nombre total de CCI) acquis pour un prix total de 59,56 € et représentant une valeur nominale de 659 280 €.

Ces opérations ont été réalisées dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2008 et modifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire à titre extraordinaire du 18 novembre 2008. Lors de cette dernière Assemblée Générale, le pourcentage maximal de détention de ses propres CCI a été fixé à 10 % du nombre total de CCI soit 149 700 titres.

Les salariés de la Caisse régionale détiennent 2,71 % du nombre total des CCI, soit 40 523 titres, au travers du Plan d'Epargne Groupe.

Les agences de notation Standard & Poors d'une part et Moody's d'autre part, ont attribué respectivement les notes AA- et Aa1 pour notre programme d'émission de Titres de Créances Négociable, reconnaissant au travers de ces notes, la solidité financière de la Caisse régionale.

V. LE BILAN SOCIAL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en millions d'euros)

ACTIF	2008	2007		PASSIF	2008	2007	
Opérations interbancaires et assimilées	133,0	88,2	50,8 %	Opérations interbancaires et assimilées	51,3	17,1	200,0 %
Opérations internes au Crédit Agricole	541,7	649,6	- 16,3 %	Opérations internes au Crédit Agricole	3 928,2	3 953,9	- 0,6 %
Opérations avec la clientèle	5 638,3	5 485,6	2,8 %	Comptes créditeurs de la clientèle	1 950,7	1 939,2	0,6 %
Opérations sur titres	396,8	419,1	- 5,3 %	Dettes représentées par un titre	336,0	253,1	32,8 %
Valeurs Immobilisées	412,8	295,6	39,6 %	Comptes de régularisation et passifs divers	92,9	75,1	23,7 %
Actions propres	1,5	0,4	275,0 %	Provisions et dettes subordonnées	193,8	189,1	2,5 %
Comptes de régularisation et actifs divers	108,6	131,6	- 17,5 %	Fonds pour risques bancaires généraux	5,6	5,6	0,0 %
				Capitaux propres hors FRBG	623,5	580,1	7,5 %
				Bénéfices de l'exercice	50,7	54,2	- 6,5 %
TOTAL	7 232,7	7 067,4	2,3 %	TOTAL	7 232,7	7 067,4	2,3 %

Le total du bilan atteint 7,233 milliards d'euros, en progression de 2,3 % par rapport à 2007. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

1 - L'ACTIF

Les opérations internes au Crédit Agricole reprennent principalement le compte courant de trésorerie et les opérations de trésorerie court terme. L'évolution 2008 (-105,3 M€) résulte d'opérations de gestion du refinancement et de la liquidité et se traduisent notamment par une évolution du solde débiteur du compte CASA, qui passe de 163,4 M€ en 2007 à 17,6 M€ en 2008 (-145,8 M€). Par ailleurs, les placements monétaires à terme augmentent de 30,1 M€, pour s'établir à 410,1 M€ en 2008.

L'évolution des opérations avec la clientèle est la traduction comptable de l'activité crédits dont les faits caractéristiques de l'exercice ont été détaillés dans la première partie.

Les opérations sur titres diminuent de 22,3 M€ pour atteindre 396,8 M€. Cette diminution est principalement due à une baisse de nos excédents de Fonds Propres. En effet, dans le cadre de l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. (augmentation des participations dans SAS Rue la Boétie), la Caisse régionale a dû céder des titres de placement (majoritairement des OPCVM monétaires).

Les valeurs immobilisées (412,9 M€ en 2008) comprennent principalement les titres de participation et des filiales. L'augmentation de 117,2 M€ résulte principalement de l'augmentation des participations prises dans la SAS Rue la Boétie dans le cadre de la politique de renforcement des Fonds propres prudentiels de base de Crédit Agricole S.A.

A cet effet, la Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital à hauteur de 51,2 M€ et a consenti une avance en compte courant de 56,2 M€.

2 - LE PASSIF

Les opérations internes au Crédit Agricole enregistrent une baisse (-25,7 M€) principalement liées à la diminution des avances souscrites auprès de Crédit Agricole S.A. (-20,1 M€).

Les comptes créditeurs de la clientèle sont en augmentation de 11,5 M€, en raison d'un accroissement des comptes à terme (+106,4 M€) et malgré une baisse des dépôts à vue et PEA clientèle (-95,1 M€).

Les dettes représentées par un titre enregistrent une hausse liée notamment à l'augmentation des encours de certificats de dépôts négociables (+83,1 M€).

Les provisions et dettes subordonnées comprennent les TSR pour 40,6 M€, en diminution de 5,5 M€ par rapport à 2007, les comptes courants bloqués des Caisses Locales pour 71,5 M€ (contre 73,3 M€ en 2007) ainsi que les provisions pour risques et charges.

Ces dernières augmentent de 12 M€ pour atteindre 81,7 M€ (69,7 M€ en 2007), principalement en raison de dotations complémentaires de la provision sur base collective (+8,2 M€ pour s'élever à 52,7 M€), de la provision de la filière aéronautique (+1,1 M€ pour atteindre 4,3 M€), de la provision pour risque opérationnel (+2,2 M€ à 5,4 M€), ainsi que d'une provision pour risque fiscal (+ 1 M€).

Les capitaux propres, hors résultat net, comprennent les parts sociales, les certificats coopératifs d'investissement, les certificats coopératifs d'associés et les réserves. Ils s'élèvent à 623,5 M€, en hausse de 43,4 M€, issus de la mise en réserve des résultats conservés relatifs à l'exercice 2007.

VI. LE HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS	2008	2007	ENGAGEMENTS REÇUS	2008	2007
Engagements de Financement			Engagements de Financement		
Engagements en faveur de la clientèle	735,8	794,2	Engagements reçus d'établissements de crédit	0,1	0,1
Engagements de Garantie			Engagements de Garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits	22,5	22,5	Engagements reçus d'établissements de crédits	234,7	254,7
Engagements internes au Crédit Agricole	0,0	0,0	Engagements internes au Crédit Agricole	27,6	19,8
Engagements d'ordre de la clientèle	192,6	207,3	Engagements reçus de la clientèle	1 300,1	1 168,4
Engagements sur titres			Engagements sur titres		
Autres titres à livrer	0,0	0,0	Autres engagements reçus	0,0	7,6
Total	950,9	1 024,0	Total	1 562,5	1 450,6

Les engagements donnés passent de 1 024 M€ à 951 M€ en 2008, en baisse de 73,1 M€ (soit -7,14 %).

Cette évolution résulte notamment :

– d'une baisse des engagements de financement (-58,4 M€), notamment sur les accords de prêts à réaliser (-41,2 M€) et les plafonds d'ouverture de crédit confirmé (-23,9 M€),

– d’une diminution des engagements de garantie de la clientèle (-14,7 M€) en raison principalement d’une diminution des cautions immobilières (-21,5 M€).

Les **engagements reçus** augmentent de 111,9 M€ pour atteindre 1 562,5 M€.

Cette évolution résulte principalement d’un recours aux assurances cautions CAMCA dans le cadre des opérations de crédits habitat accordés (+160,7 M€), malgré une baisse des engagements reçus du SFGAS (-22,1 M€).

VII. PROJET D’AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l’exercice 2008 ont été présentés et arrêtés par le Conseil d’Administration, lors de sa séance du 29 janvier 2009, lequel soumet à l’Assemblée Générale des sociétaires les propositions suivantes :

- fixer la rémunération nette des parts sociales à 4,20 %,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs d’Investissements à 3,26 € par titre,
- fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs Associés à 3,26 € par titre,

Au total, le résultat distribué s’élèvera à 10,0 M€ contre 10,7 M€ distribués en 2007.

Le résultat conservé est de 40,7 M€, affectés pour 30,5 M€ à la réserve légale et 10,2 M€ aux autres réserves.

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

CCI	Nombre de CCI	Distribution	Dividende net
2005	1 497 005	3 517 961,75 €	2,35 €
2006	1 497 005	4 491 015,00 €	3,00 €
2007	1 497 005	5 224 547,45 €	3,49 €

CCA	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net
2005	1 165 535	2 739 007,25 €	2,35 €
2006	1 165 535	3 496 605,00 €	3,00 €
2007	1 165 535	4 067 717,15 €	3,49 €

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt Net
2005	1 999 601	1 167 766,98 €	3,65 %
2006	1 999 601	1 279 744,64 €	4,00 %
2007	1 999 601	1 439 712,72 €	4,50 %

VIII. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS

Etat récapitulatif des opérations réalisées par des dirigeants de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain, au cours de l'exercice 2008, pour ceux dont le montant cumulé des dites opérations excède 5 000 € (en application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers modifié par l'arrêté du 4 janvier 2007) :

Dirigeant	Description des opérations
LOUBAT René	Acquisition de 23 actions pour un montant de 2 001,00 € le 07/03/2008 Acquisition de 14 actions pour un montant de 1 075,20 € le 13/05/2008
COUDERT Bernard	Acquisition de 23 actions pour un montant de 1 656,00 € le 27/05/2008
LENFANT Dominique	Acquisition de 40 actions pour un montant de 1 480,00 € le 01/12/2008



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

RAPPORT DE GESTION COMPTES CONSOLIDÉS 2008

1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre des comptes consolidés de l'entité consolidante Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est composé de la Caisse régionale, des 45 Caisses locales ainsi que des 3 fonds dédiés (Force Toulouse Diversifié, Force Tolosa et Ozenne Institutionnel).

2 - ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Le montant des investissements de l'entité Grand Sud-Ouest Capital, société de capital risques constituée avec d'autres Caisses Régionales pour intervenir auprès d'entreprises en développement du grand bassin économique régional, en 2008 est de 1,3 M€ portant sur 9 nouvelles prises de participation et 5 compléments d'investissement.

En outre, le montant des désinvestissements s'est élevé à 2,4 M€ permettant de réaliser 4,2 M€ de plus-values nettes.

Le montant total du portefeuille investi atteint 26,8 M€ pour une valeur estimative de 34,4 M€.

Les autres filiales ne présentent pas d'activité significative.

3 - COMPTES CONSOLIDES

a) Les éléments chiffrés de synthèse

Le total du bilan consolidé s'établit à 7,2 milliards d'euros, représentant une diminution de 1 % par rapport à 2007.

Le total des fonds propres consolidés s'élève à 731,2 M€, contre 923,1 M€ en 2007. Le résultat net consolidé 2008 s'élève à 56,9 M€ contre 69,1 M€ en 2007, en diminution de 18 %.

en M€	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
RÉSULTATS	65,0	69,1	56,9
CAPITAUX PROPRES	986,4	923,1	731,2
BILAN	6 810,2	7 233,3	7 163,4

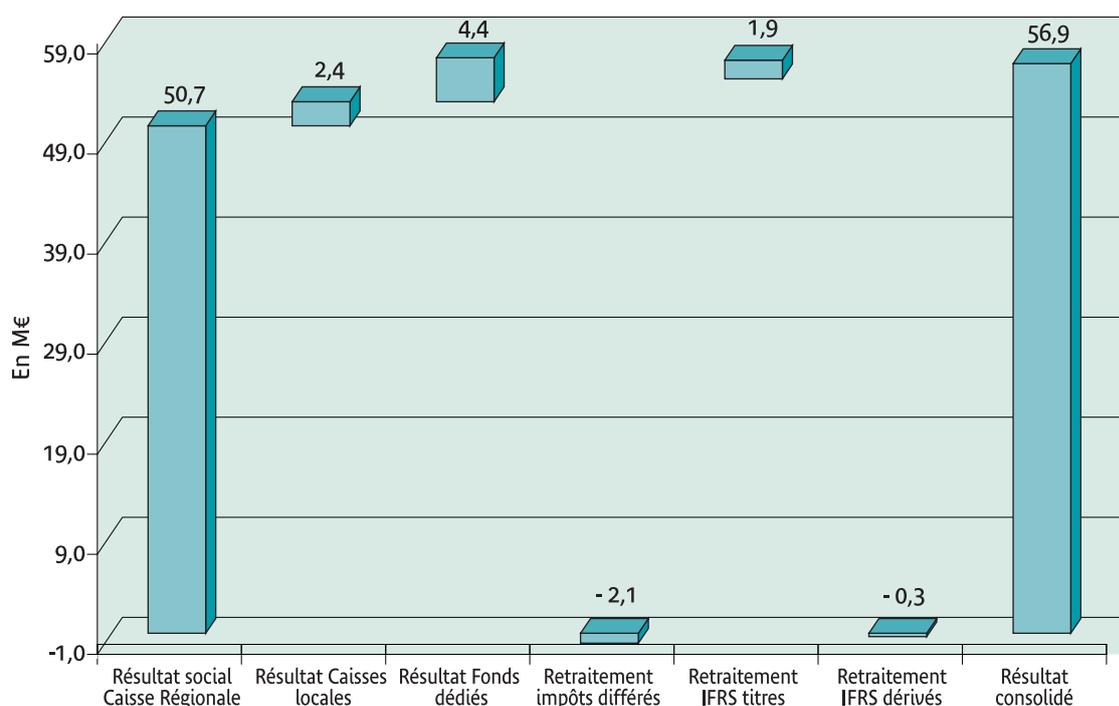
b) Le résultat consolidé

Le résultat consolidé s'établit à 56,9 M€, en diminution de 18 % par rapport à 2007, soit une baisse de 12,2 M€.

Il est principalement constitué du résultat social de la Caisse régionale (50,7 M€), du résultat des Caisses locales (2,4 M€), du résultat sur les fonds dédiés (4,4 M€), complétés des impacts liés à l'application des normes IFRS en matière d'imposition courante et différée (-2,1 M€), de traitements des titres (1,9 M€) et d'instruments dérivés (-0,3 M€).

La diminution, enregistrée en 2008, résulte principalement d'une baisse du résultat social de la Caisse régionale de -3,5 M€ entre 2007 et 2008, d'une baisse de la contribution des fonds dédiés de -7,3 M€, d'une baisse des impositions différées de -2,6 M€, en raison notamment d'une dotation moindre en 2008 des provisions pour risques collectif (de 24,3 M€ en 2007 à 9,3 M€ en 2008), que compense néanmoins un impact positif sur la dépréciation des titres (+1,4 M€).

Le passage des résultats aux normes françaises aux résultats aux normes IFRS pour la Caisse régionale se résume par le graphique ci-dessous :

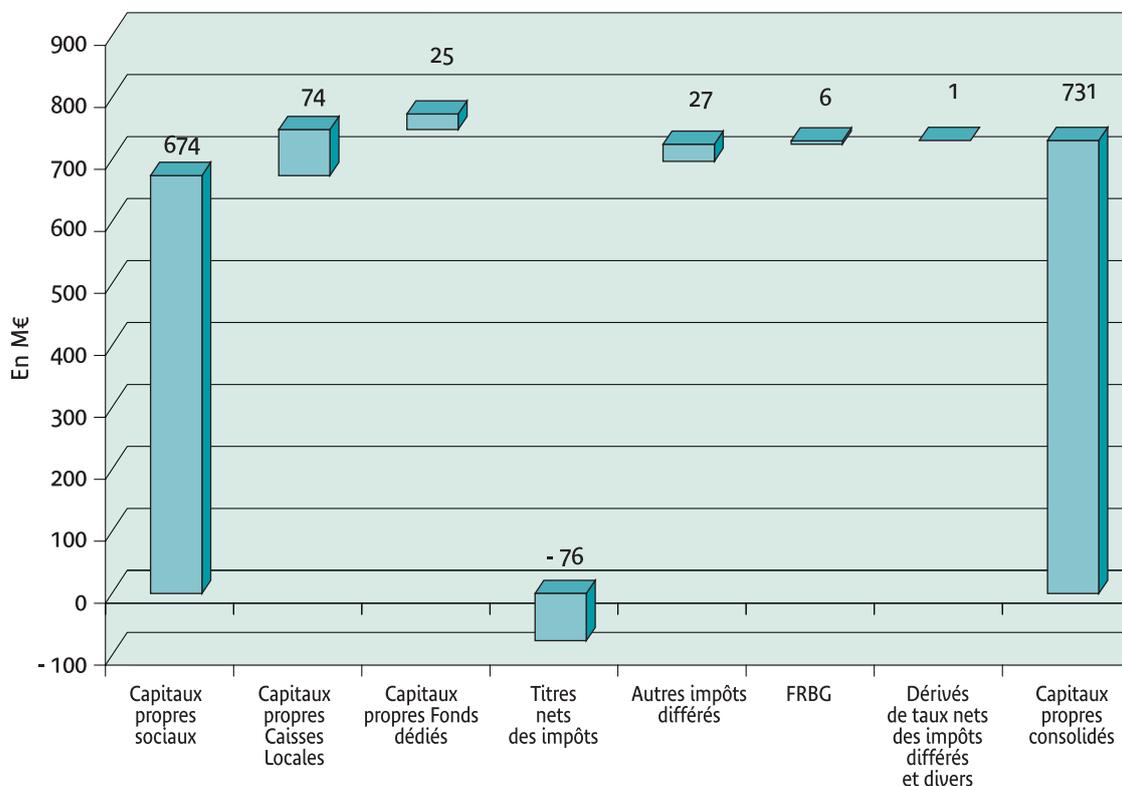


c) Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 731,2 M€ en 2008, contre 923,1 M€ en 2007, en diminution de 192 M€, en raison :

- de la diminution des plus-values latentes sur titres disponibles à la vente (titres de placement et titre de participation) de -225 M€, dont -217 M€ en provenance de la baisse de valorisation du titre SAS Rue la Boétie et -21 M€ au titre des OPCVM,
- de la diminution des plus values latentes sur instruments dérivés de couverture de -6 M€,
- de l'augmentation des réserves par affectation des résultats non distribués en 2008 pour 56 M€,
- de la baisse du capital pour -4 M€,
- de la baisse du résultat consolidé de -12 M€ entre 2007 et 2008 (cf. § ci-dessus).

Le passage des capitaux propres en normes françaises aux capitaux propres en normes IFRS pour la Caisse régionale est présenté dans le graphique ci-dessous :



PERSPECTIVES

Robuste financièrement, volontaire commercialement, la Caisse régionale entend réaffirmer, dans un nouvel élan, son ambition de développement durable et rentable.

Dans un contexte économique et concurrentiel et tendu, elle entend s'appuyer sur ses atouts que sont :

- la croissance démographique du département et le potentiel de développement associé,
- sa solidité financière,
- son assise commerciale et le maillage de son territoire,
- la qualité de ses offres,
- son implication forte dans l'économie locale,
- son autonomie, sa réactivité et son adaptabilité,
- les hommes et femmes, salariés ou administrateurs qui oeuvrent au quotidien pour apporter le meilleur service à ses clients.

Elle poursuivra ainsi, en 2009, sa stratégie de développement. La nouvelle organisation mise en place fin 2008 lui permettra d'assurer la réussite de ses axes stratégiques :

- une entreprise à la conquête de tous ses territoires pour plus de développement et plus de satisfaction clients pour son activité,
- des structures et des règles du jeu qui facilitent la réactivité et l'innovation pour plus de valeur ajoutée en faisant plus simple et moins cher pour son organisation,
- des hommes et femmes professionnels et entrepreneurs car plus responsables et plus fiers.

Ainsi, forte de sa présence historique, de ses compétences, de son engagement à servir ses clients, le Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain pourra s'affirmer encore comme l'entreprise leader en Banque-Assurances sur le Département, attractive, profitable et durable et garantir ainsi l'accompagnement du développement de ses territoires.

Le Directeur Général,
Y. MALARD



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

COMPTES CONSOLIDÉS au 31.12.2008 Etats financiers

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse régionale
de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain
En date du 25 février 2009**

**Le Directeur Général
Yvon MALARD**

Sommaire

CADRE GENERAL	47
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	47
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	47
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	48
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	51
COMPTE DE RESULTAT	51
BILAN ACTIF	52
BILAN PASSIF	52
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	53
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	54
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	56
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	56
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	56
1.2. Format de présentation des états financiers.....	57
1.3. Principes et méthodes comptables	57
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31).....	74
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	77
2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	77
2.2 Opérations des fonds dédiés	77
2.3 Participations non consolidées	77
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	78
3.1. Risque de crédit	78
3.2. Risque de marchés.....	84
3.3. Risque de liquidité et de financement	88
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	91
3.5. Risques opérationnels.....	93
3.6. Risques juridiques.....	93
3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires	93
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	95
4.1. Produits et Charges d'intérêts.....	95
4.2. Commissions nettes	95
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	96
4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente	97
4.5. Produits et charges nets des autres activités	97
4.6. Charges générales d'exploitation	97
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	98
4.8. Coût du risque	98
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	98
4.10. Impôts	99

5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	100
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	100
6.1. Caisse, Banques centrales	100
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	100
6.3. Instruments dérivés de couverture.....	101
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente.....	101
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	102
6.6. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	104
6.7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	104
6.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	105
6.9. Actifs et passifs d'impôts différés	105
6.10. Comptes de régularisation actif, passif et divers	106
6.11. Immeubles de placement.....	107
6.12. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	108
6.13. Provisions	109
6.14. Capitaux propres.....	110
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	113
7.1. Détail des charges de personnel	113
7.2. Effectif fin de période	113
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	113
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	113
7.5. Autres engagements sociaux	115
7.6. Rémunérations de dirigeants.....	115
8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	116
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	117
10. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	118
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008.....	118

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code APE 6419 Z.

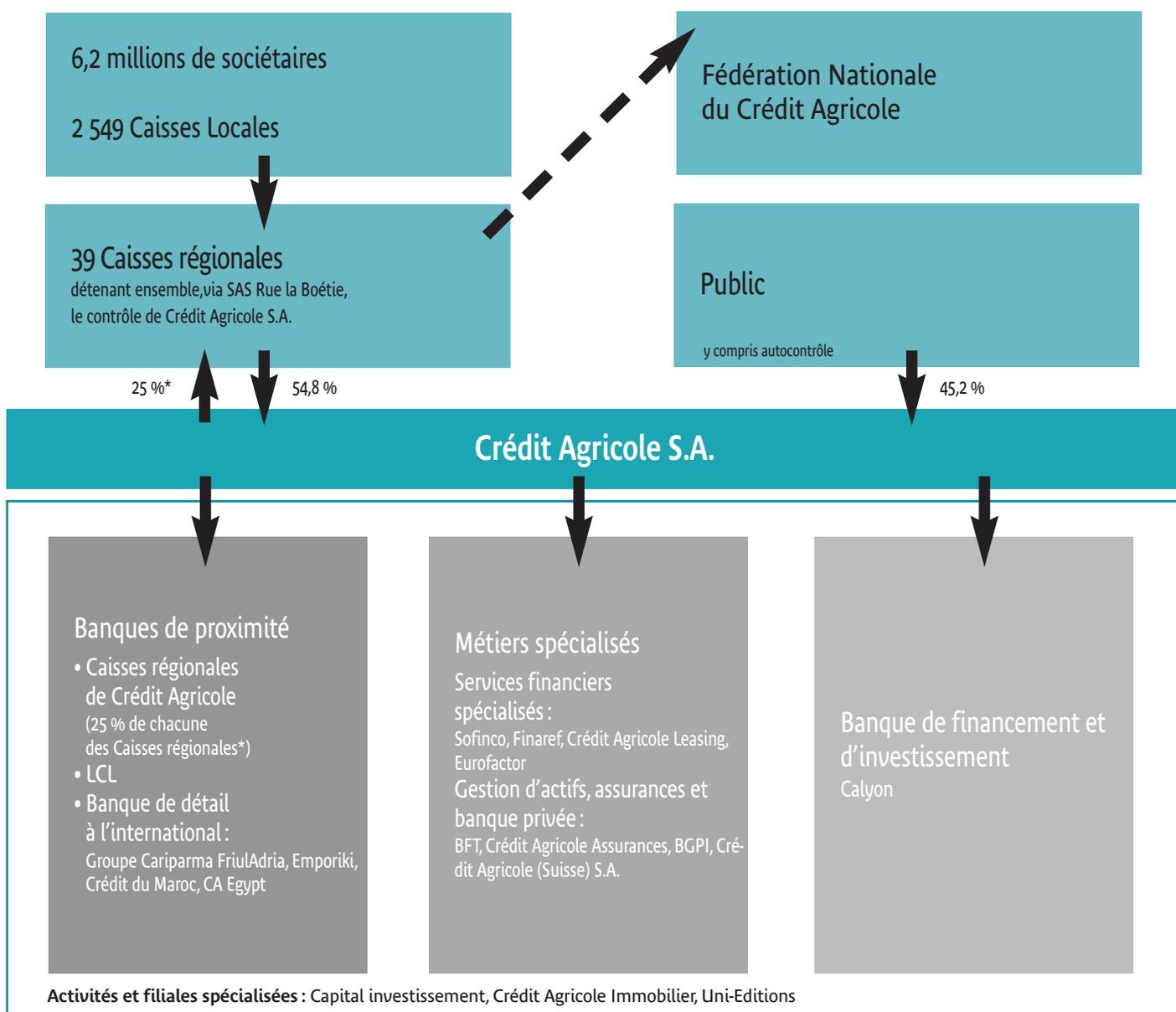
La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain s'effectue sur Eurolist Paris.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue la Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Au 31.12.2008

Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

• Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

• Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

• Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

• Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

• Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 11, aux dirigeants dont la rémunération est précisée au paragraphe 7.6, et autres entités du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain :

- 1,4 millions d'euros au titre des revenus des parts sociales,
- 3,0 millions d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
- 0,9 millions d'euros au titre des commissions d'octroi de crédit.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a procédé à des opérations de rachats partiels sur 2 de ses 3 fonds dédiés :

- 19,9 millions d'euros sur Force Tolosa,
- 1,3 millions d'euros sur Ozenne Institutionnel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a perçu en 2008 un dividende de 16,8 M€ au titre de sa participation dans la SAS Rue la Boétie.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	4.1	331 369	309 261
Intérêts et charges assimilées	4.1	-227 688	-205 054
Commissions (produits)	4.2	99 627	93 394
Commissions (charges)	4.2	-14 913	-14 326
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	160	617
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	27 113	40 718
Produits des autres activités	4.5	17 003	15 868
Charges des autres activités	4.5	-1 120	-1 289
PRODUIT NET BANCAIRE		231 551	239 189
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	-115 894	- 112 879
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 588	- 7 142
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		109 069	119 168
Coût du risque	4.8	-32 262	- 23 243
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		76 807	95 925
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-102	481
RÉSULTAT AVANT IMPOT		76 705	96 406
Impôts sur les bénéfices	4.10	-19 772	- 27 344
RÉSULTAT NET		56 933	69 062
Intérêts minoritaires		-1	-5
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		56 934	69 057

BILAN ACTIF

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	notes	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, banques centrales	6.1	68 877	57 567
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3 058	3 095
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	10 797	20 910
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	602 367	774 632
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.5	594 563	677 668
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.5	5 652 052	5 439 754
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.4	1 797	7 322
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7	46 483	59 664
Actifs d'impôts courants		9 611	3 212
Actifs d'impôts différés	6.9	28 119	17 179
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	98 320	126 577
Immeubles de placement	6.11	2 795	2 816
Immobilisations corporelles	6.12	40 053	38 666
Immobilisations incorporelles	6.12	4 496	4 244
TOTAL DE L'ACTIF		7 163 388	7 233 306

BILAN PASSIF

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	notes	31.12.2008	31.12.2007
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	10	0
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	2 657	7 322
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.6	3 976 274	3 967 456
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.6	1 946 282	1 934 407
Dettes représentées par un titre	3.2 - 3.3 - 6.8	336 015	253 084
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.4	8 726	1 357
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	97 407	79 355
Provisions	6.13	23 957	20 898
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.9	40 689	46 172
Total dettes		6 432 017	6 310 051
Capitaux propres	6.14		
Capitaux propres part du groupe		731 229	923 111
Capital et réserves liées		271 693	276 394
Réserves consolidées		480 404	424 090
Gains ou pertes latents ou différés		-77 802	153 570
Résultat de l'exercice		56 934	69 057
Intérêts minoritaires		142	144
Total capitaux propres		731 371	923 255
Total du passif		7 163 388	7 233 306

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	135 356	140 370	-327	370 203		274 152	1 548	64 992	986 294	110	986 404
Augmentation de capital	919			0					919		919
Variation des titres auto détenus			77	0					77		77
Distributions versés en 2007				0				-12 369	-12 369		-12 369
Dividendes reçus des CR et filiales				0				1 280	1 280		1 280
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	919	0	77	0	0	0	0	-11 089	-10 093	0	-10 093
Variation de juste valeur				0		-125 960	3 802		-122 158		-122 158
Affectation du résultat 2006				53 903				-53 903	0		0
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	53 903	0	-125 960	3 802	-53 903	-122 158	0	-122 158
Résultat au 31.12.2007				0				69 057	69 057		69 057
Autres variations				-16		27			11	34	45
Capitaux propres au 31 décembre 2007	136 275	140 370	-250	424 090	0	148 219	5 350	69 057	923 111	144	923 255
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	136 275	140 370	-250	424 090	0	148 219	5 350	69 057	923 111	144	923 255
Augmentation de capital	-2 552			0					-2 552		-2 552
Variation des titres auto détenus			-2 149	0					-2 149		-2 149
Distributions versés en 2008				0				-12 779	-12 779		-12 779
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-2 552	0	-2 149	0	0	0	0	-12 779	-17 480	0	-17 480
Variation de juste valeur				0		-225 528	-5 843		-231 371		-231 371
Affectation du résultat 2007				56 278				-56 278	0		0
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	56 278	0	-225 528	-5 843	-56 278	-231 371	0	-231 371
Résultat au 31.12.2008				0				56 934	56 934	-1	56 933
Autres variations			-1	36					35	-1	34
Capitaux propres au 31 décembre 2008	133 723	140 370	-2 400	480 404	0	-77 309	-493	56 934	731 229	142	731 371

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie <i>(en milliers d'euros)</i>	2007	2006
Résultat avant impôts	73 689	89 962
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 689	7 238
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	34 828	23 031
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	91	223
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 110	2 135
Résultat net des activités d'investissement	-1 262	4 047
Résultat net des activités de financement	3 133	-7 968
Intérêts courus non échus (créances et dettes rattachées)		
Autres mouvements		
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	45 589	28 706
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-54 122	397 654
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-221 733	-294 405
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	114 879	-251 393
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	37 930	3 198
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-49 909	-36 838
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-172 955	-181 784
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-53 677	-63 116
Flux liés aux participations	-33 155	-36 230
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 329	-7 593
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-41 484	-43 823
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-33 672	-10 170
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-7 593	2 991
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-41 265	-7 179
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-136 426	-114 118
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	235 968	350 086
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	57 449	84 437
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	178 519	265 649
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	99 542	235 968
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	68 770	57 449
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	30 772	178 519
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-136 426	-114 118

* composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 6.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

Les principales variations du Tableau des Flux de Trésorerie entre le 31.12.2007 et le 31.12.2008 sont :

(1) Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers :

Les fortes variations entre 2007 et 2008 s'expliquent par l'évolution des flux des Titres de Créances Négociables :

– Flux de remboursements nets en 2007 : -216 852 K€

– Flux de souscriptions nettes en 2008 : +84 753 K€

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : la variation provient pour -21,2 M€ du rachat de parts sur les fonds dédiés Force Tolosa et Ozenne Institutionnel, réalisés au cours de l'exercice 2008.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31.12.08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1^{er} juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2009,
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel,
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les provisions,
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements CE n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont

évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en « Actifs disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette (en cas d'amélioration du risque de contrepartie) et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32)

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financiers concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financier disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat ».

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles sur la filière aéronautique. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,

- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.13.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine, rétrospectivement et prospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix côté n'est pas disponible, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources

indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37,19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.13.

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4). Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07.11.2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01.01.2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1^{er} janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Dégressif 7 ans, linéaire 5 à 10 ans
Agencements	10 ans linéaires
Matériel informatique	Dégressif sur 3 et 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif sur 5 ans
Autres	10 ans linéaires

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat.

Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- I) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- II) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- III) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Activités d'assurance (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont quant à eux reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 4, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux Bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés. Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats,
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

En application de l'arrêté du 20 décembre 2005 relatif aux tables de mortalité, les compagnies d'assurance doivent, à compter du 1^{er} janvier 2006, appliquer de nouvelles tables de mortalité qui intègrent l'allongement de l'espérance de vie. Le Groupe a appliqué ces nouvelles tables dans le calcul de sa provision pour garantie de taux ainsi que les nouvelles tables de mortalité sur les contrats individuels et collectifs de rentes viagères.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain consolidée qui détient ses titres.

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc,
- la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme « de pilotage automatique », la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a délégué ces pouvoirs de décision,
- la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc, ou
- la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes (cf. note 11).

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas évolué au cours de l'exercice 2008.

2.2 Opérations des fonds dédiés

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain détient au 31 décembre 2008 trois fonds dédiés : Force Toulouse Diversifié, Ozenne Institutionnel et Force Tolosa. Les deux premiers sont consolidés depuis 2004, le troisième depuis 2006.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(en milliers d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS RUE LA BOETIE	158 581	1,52 %	323 939	1,52 %
SACAM DEVELOPPEMENT	12 218	1,55 %	14 638	1,55 %
GRAND SUD OUEST CAPITAL	16 834	33,43 %	15 157	33,43 %
SACAM INTERNATIONAL	17 799	1,68 %	15 144	1,68 %
Autres titres de participation	11 417		5 910	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	216 849		374 788	

(1) Dont 661 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est assuré par la direction du Contrôle Permanent qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion chapitre III Facteurs de risques – partie A)

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50 %. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	3 058	3 095
Instruments dérivés de couverture	10 797	20 910
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	373 754	395 311
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	53 164	30 737
Prêts et créances sur la clientèle	5 652 052	5 439 754
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	46 483	59 664
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	6 139 308	5 949 471
Engagements de financement donnés	735 781	794 179
Engagements de garantie financière donnés	215 107	229 837
Provisions - Engagements par signature	-3 106	-2 373
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	947 782	1 021 643
TOTAL Exposition nette	7 087 090	6 971 114

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	586 663					586 663
Institutions non établissements de crédit	369 871					369 871
Grandes entreprises	1 108 838	28 957	22 454	27 166	27 925	1 058 459
Clientèle de détail	4 300 169	44 694	20 764	33 673	31 635	4 247 770
Total *	6 365 541	73 651	43 218	60 839	59 560	6 262 763
Créances rattachées nettes						40 923
Provisions collectives						-57 071
Valeurs nettes au bilan						6 246 615

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 13,5 millions d'euros.

(en milliers d'euros)

	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	315 762					315 762
Etablissements de crédit	672 324					672 324
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises	1 286 659	35 503	23 100	33 698	32 643	1 230 916
Clientèle de détail	3 951 898	24 067	9 073	33 257	32 244	3 910 581
Total *	6 226 643	59 570	32 173	66 955	64 887	6 129 583
Créances rattachées nettes						35 567
Provisions collectives						-47 728
Valeurs nettes au bilan						6 117 422

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 8,1 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		1 826
Institutions non établissements de crédit	41 202	
Grandes entreprises	259 782	333 962
Clientèle de détail	434 797	454 385
Total	735 781	790 173
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	400	
Grandes entreprises	176 050	187 273
Clientèle de détail	16 137	20 044
Total	192 587	207 317

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales	23	631
Etablissements de crédit	2 016	630
Grandes entreprises	523 801	605 867
Clientèle de détail	1 412 551	1 323 346
Total	1 938 391	1 930 474
Dettes rattachées	7 891	3 933
Valeur au bilan	1 946 282	1 934 407

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)

	31.12.2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 320 083	73 517	43 178	60 484	59 290	6 217 615
Autres pays de l'UE	20 385	130	39	355	270	20 076
Autres pays d'Europe	6 696	3	1			6 695
Amérique du Nord	11 404	1				11 404
Amériques Centrale et du Sud	1 048					1 048
Afrique et Moyen Orient	3 826					3 826
Asie et Océanie (hors Japon)	2 098					2 098
Japon	1					1
Total *	6 365 541	73 651	43 218	60 839	59 560	6 262 763
Créances rattachées nettes						40 923
Provisions collectives						-57 071
Valeurs nettes au bilan						6 246 615

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 13,5 millions d'euros.

(en milliers d'euros)

	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	Dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 181 435	59 338	31 962	66 783	64 715	6 084 758
Autres pays de l'UE	25 347	232	211	161	161	24 975
Autres pays d'Europe	2 780			11	11	2 769
Amérique du Nord	11 237					11 237
Amériques Centrale et du Sud	1 195					1 195
Afrique et Moyen Orient	3 144					3 144
Asie et Océanie (hors Japon)	1 504					1 504
Japon	1					1
Total *	6 226 643	59 570	32 173	66 955	64 887	6 129 583
Créances rattachées nettes						35 567
Provisions collectives						-47 728
Valeurs nettes au bilan						6 117 422

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 8,1 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	731 670	789 222
Autres pays de l'UE	989	602
Autres pays d'Europe	2 946	32
Amérique du Nord	45	52
Amériques Centrale et du Sud	17	14
Afrique et Moyen Orient	85	111
Asie et Océanie (hors Japon)	27	137
Japon	2	3
Total	735 781	790 173
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	192 517	207 158
Autres pays de l'UE	40	95
Autres pays d'Europe	0	0
Amérique du Nord	30	64
Amériques Centrale et du Sud	0	0
Afrique et Moyen Orient	0	0
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0
Japon	0	0
Total	192 587	207 317

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	1 899 190	1 888 837
Autres pays de l'UE	5 194	5 658
Autres pays d'Europe	714	1 117
Amérique du Nord	6 843	4 364
Amériques Centrale et du Sud	234	251
Afrique et Moyen Orient	4 270	3 136
Asie et Océanie (hors Japon)	600	524
Japon	18	16
Comptes épargne régime spécial à vue	21 328	26 571
Total	1 938 391	1 930 474
Dettes rattachées	7 891	3 933
Valeur au bilan	1 946 282	1 934 407

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

(en milliers d'euros)

	31.12.2008							
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						1 950	-661	Non disponible
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	90 868	4 580	1 261	710	97 419	156 289	-181 648	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	1 023				1 023	49	-49	
Grandes entreprises	31 188	1 348	1	677	33 214	61 786	-83 452	
Clientèle de détail	58 657	3 232	1 260	33	63 182	94 454	-98 147	
Autres actifs financiers					0			
Total	90 868	4 580	1 261	710	97 419	158 239	-182 309	
Garanties non affectées					0			Non disponible

(en milliers d'euros)

	31.12.2007							
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						2 246	-626	Non disponible
Instruments de dette	1 928	0	0	0	1 928	0	0	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit	190				190			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail	1 738				1 738			
Prêts et avances	84 826	3 262	2 989	1 271	92 348	149 831	-168 093	
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	640				640			
Grandes entreprises	35 747	676	2 089	18	38 530	76 165	-81 748	
Clientèle de détail	48 439	2 586	900	1 253	53 178	73 666	-86 345	
Autres actifs financiers					0			
Total	86 754	3 262	2 989	1 271	94 276	152 077	-168 719	
Garanties non affectées					0			Non disponible

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.
(en milliers d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	19 342	44 536	38 295	44 206
Risques sur les autres contreparties	11	9	5	73
Total	19 353	44 545	38 300	44 279
Risques sur contrats de :				
– taux d'intérêt, change et matières premières	2 599		11	
– dérivés actions et sur indices	0		0	
Total	2 599	0	11	0
Incidence des accords de compensation	2 599	0	11	0
Total après effets des accords de compensation	21 952	44 545	38 311	44 279

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

* calculé selon les normes prudentielles

3.2. Risque de marchés

(cf. rapport de gestion chapitre III Facteurs de risques – partie B)

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

(en milliers d'euros)

	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt:	0	0	0	1 164	608	9 025	10 797	20 910
Futures								
FRA				88	70		158	370
Swaps de taux d'intérêts				868	538	9 025	10 431	18 165
Options de taux				208			208	2 375
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Sous total	0	0	0	1 164	608	9 025	10 797	20 910
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 164	608	9 025	10 797	20 910

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)

	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt:	0	0	0	0	156	0	156	94
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts					156	0	156	94
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Autres instruments:	0	0	0	14	0	1 964	1 978	2 531
Dérivés sur actions & indices boursiers				14		1 964	1 978	2 531
Dérivés sur métaux précieux								
Dérivés sur produits de base								
Dérivés de crédits								
Autres								
Sous total	0	0	0	14	156	1 964	2 134	2 625
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	14	156	1 964	2 134	2 625

Instrumentes dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)

	31.12.2008							31.12.2007
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instrumentes de taux d'intérêt:	0	0	0	-6	1 665	998	2 657	7 322
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts				-6	1 665	998	2 657	7 322
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Sous total	0	0	0	-6	1 665	998	2 657	7 322
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	-6	1 665	998	2 657	7 322

Instrumentes dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)

	31.12.2008							31.12.2007
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instrumentes de taux d'intérêt:	0	0	0	0	10	0	10	0
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts					10		10	0
Options de taux								
Caps-floors-collars								
Autres instruments conditionnels								
Sous total	0	0	0	0	10	0	10	0
Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	10	0	10	0

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	998 933	1 154 563
Futures		
FRA	19 500	23 500
Swaps de taux d'intérêts	766 433	845 403
Options de taux		
Caps-floors-collars	213 000	285 660
Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
Opérations fermes de change		
Options de change		
Autres instruments :	0	102 582
Dérivés sur actions & indices boursiers		
Dérivés sur métaux précieux		
Dérivés sur produits de base		
Dérivés de crédits	0	102 582
Autres		
Sous total	998 933	1 257 145
Opérations de change à terme	27 160	107 011
Total	1 026 093	1 364 156

Risques de taux

(cf. rapport de gestion chapitre III Facteurs de risques – parties B et C)

Le **risque de taux** correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)

	31.12.2008			31.12.2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	40 000	0	0	45 336	0
Taux fixe		40 000			45 336	
Taux variable						
Total	0	40 000	0	0	45 336	0
Taux fixe	0	40 000	0	0	45 336	0
Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables).

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	7 156 578	7 156 578	7 223 542	7 223 542
Autres devises de l'UE	3 969	3 969	42	42
USD	10 648	10 648	9 628	9 628
JPY				
Autres devises	151	151	94	94
Total bilan	7 171 346	7 171 346	7 233 306	7 233 306

Risque de prix

(cf. rapport de gestion chapitre III Facteurs de risques – parties B et C)

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion chapitre III Facteurs de risques – partie D)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

	31.12.2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	166 902	6 320	198 468	214 973	586 663
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	509 306	686 350	1 826 089	2 757 133	5 778 878
Total	676 208	692 670	2 024 557	2 972 106	6 365 541
Créances rattachées					62 722
Dépréciations					-181 648
Valeurs nettes au bilan					6 246 615

(en milliers d'euros)

	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	270 717	34 619	171 988	195 000	672 324
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	503 200	646 119	1 832 547	2 572 453	5 554 319
Total	773 917	680 738	2 004 535	2 767 453	6 226 643
Créances rattachées					58 873
Dépréciations					-168 094
Valeurs nettes au bilan					6 117 422

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

	31.12.2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	568 247	782 835	1 260 591	1 339 658	3 951 331
Dettes envers la clientèle	1 680 851	53 333	161 393	49 071	1 944 648
Total	2 249 098	836 168	1 421 984	1 388 729	5 895 979
Dettes Rattachées					26 577
Valeur au bilan					5 922 556

(en milliers d'euros)

	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	521 606	764 600	1 213 217	1 450 200	3 949 623
Dettes envers la clientèle	1 760 344	12 248	109 556	48 327	1 930 475
Total	2 281 950	776 848	1 322 773	1 498 527	5 880 098
Dettes Rattachées					21 765
Valeur au bilan					5 901 863

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)

	31.12.2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse					0
Titres de créances négociables :	333 614	0	0	0	333 614
Émis en France	333 614				333 614
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				24	24
Total	333 614	0	0	24	333 638
Dettes rattachées					2 377
Valeur au bilan					336 015
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			15 000	25 000	40 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	15 000	25 000	40 000
Dettes rattachées					689
Valeur au bilan					40 689

(en milliers d'euros)

	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	3 000				3 000
Titres de créances négociables :	248 862	0	0	0	248 862
Émis en France	248 862				248 862
Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	251 862	0	0	0	251 862
Dettes rattachées					1 222
Valeur au bilan					253 084
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 336	15 000	25 000	45 336
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	5 336	15 000	25 000	45 336
Dettes rattachées					836
Valeur au bilan					46 172

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion chapitre III Facteurs de risques – parties B et C)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les excédents de ressources à taux fixe sont couverts par la réalisation de swaps de couverture de juste valeur qui viennent couvrir une partie de l'encours des dépôts à vue (qui constituent une partie importante des ressources à taux fixe). Ces dépôts à vue sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe (macro-couverture). Les encours sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux mis à disposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, un portefeuille de crédit à taux fixe est également couvert par des swaps emprunteur de taux fixe (macro-couverture).

L'enregistrement des instruments de couverture à la juste valeur au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain s'accompagne de la réévaluation des actifs et passifs couverts.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain calcule trimestriellement les gaps de taux de son bilan sur la base de la méthode des gaps statiques.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Le portefeuille de dérivés de macro-couverture, composé de CAP, FLOOR et FRA, est traité en couverture de flux de trésorerie, sans générer de réévaluation des actifs et passifs couverts. Les différents types de couverture sont :

- la couverture de crédits à taux fixe par des FRA et des COLLAR,
- la couverture de ressources à taux variable par des CAP,
- la couverture de dépôts à vue par des COLLAR,
- la couverture d'un portefeuille de swap prêteur de taux structurés.

Les encours sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l’outil d’analyse du risque de taux mis à disposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain par Crédit Agricole S.A.

En outre, certaines opérations spécifiques peuvent ponctuellement faire l’objet de micro-couverture en flux de trésorerie, telles que la couverture de crédits structurés par des swaps emprunteur de taux fixe, la politique consistant alors en un adossement parfait de l’élément couvert (micro-couverture).

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d’euros)

	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	10 431	1 797	712 072	10 643	0	187 291
Taux d'intérêt	10 431	1 797	712 072	10 643		187 291
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	366	860	282 500	10 267	7 322	957 062
Taux d'intérêt	366	860	282 500	10 267	7 322	957 062
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	0	0	0	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	10 797	2 657	994 572	20 910	7 322	1 144 353

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion chapitre III Facteurs de risques – partie E)

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6. Risques juridiques

Au 31 décembre 2008, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain.

Les principales procédures judiciaires et fiscales impliquant la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain sont des actions courantes avec la clientèle dans le cadre de l'activité bancaire.

3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31.12.2007,
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31.12.2008,
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31.12.2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation (données non auditées) :

(En K€)

	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	627 537	727 032
Fonds propres complémentaires (tier 2)	-111 677	98 493
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Déductions (1)	N/A	232 987
Total des fonds propres prudentiels	515 860	592 538

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2.

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

Au 31.12.08, comme au 31.12.07, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 605	2 203
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 776	27 539
Sur opérations avec la clientèle	265 027	238 407
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 002	2 786
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 615	2 934
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	29 344	35 392
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	331 369	309 261
Sur opérations avec les établissements de crédit	-647	-158
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-166 237	-148 985
Sur opérations avec la clientèle	-19 144	-11 502
Actifs financiers disponibles à la vente	-152	-12
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-13 805	-12 549
Sur dettes subordonnées	-2 110	-2 135
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-25 593	-29 713
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilés		
Charges d'intérêts	-227 688	-205 054

(1) dont 7 753 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement.

(2) dont 3 058 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)

	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 309	-305	1 004	339	-276	63
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 405	-7 437	13 968	17 641	-6 076	11 565
Sur opérations avec la clientèle	20 968	-144	20 824	19 013	-174	18 839
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	111		111	125		125
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	5 659	-704	4 955	3 829	-699	3 130
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	39 264	-6 051	33 213	40 929	-6 985	33 944
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	10 911	-272	10 639	11 518	-116	11 402
Produits nets des commissions	99 627	-14 913	84 714	93 394	-14 326	79 068

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	461	-291
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-567	438
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	266	470
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	160	617

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 903		21 903
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-21 903	-21 903
Total résultat de la comptabilité de couverture	21 903	-21 903	0

(en milliers d'euros)

	2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	19 951		19 951
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		-19 951	-19 951
Total résultat de la comptabilité de couverture	19 951	-19 951	0

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	17 508	17 045
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	9 673	23 683
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-68	-10
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	27 113	40 718

4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-6	
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	16 540	13 168
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-46	1 018
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-101	-105
Autres produits (charges) nets	-504	498
Produits (charges) des autres activités	15 883	14 579

4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	-68 564	-68 155
Impôts et taxes	-3 689	-3 587
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-43 641	-41 137
Charges d'exploitation	-115 894	-112 879

Montant total des honoraires HT des commissaires aux comptes, par cabinet.

(en milliers d'euros)

	Cabinet ERNST & YOUNG 2008	Cabinet SYGNATURES 2008	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	93,2	62,2	155,4
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0,0	0,0	0,0
TOTAL	93,2	62,2	155,4

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	-6 596	-7 134
Dotations aux dépréciations	8	-8
Total	-6 588	-7 142

4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-125 449	-71 500
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-114 020	-67 915
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-10	
Engagements par signature	-3 707	-192
Risques et charges	-7 712	-3 393
Reprises de provisions et de dépréciations	93 380	48 524
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	83 486	39 271
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2
Autres actifs	4	
Engagements par signature	2 974	1 051
Risques et charges	6 916	8 200
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-32 069	-22 976
Plus ou moins valeurs de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-859	-815
Récupérations sur prêts et créances amortis	706	663
Décotes sur crédits restructurés	-40	-115
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-32 262	-23 243

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-102	481
Plus-values de cession	18	652
Moins-values de cession	-120	-171
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	-102	481

4.10. Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	-23 604	-30 333
Charge d'impôt différé	3 832	2 989
Charge d'impôt de la période	-19 772	-27 344

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31.12.2008

(en milliers d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	76 705	34,43 %	26 410
Effet des différences permanentes			669
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires (1)			714
Effet de l'imposition à taux réduit			-365
Effet des autres éléments			-7 656
Taux et charge effectif d'impôt		25,78 %	19 772

(1) Les principales différences temporelles ayant généré de l'actif d'impôt différé de montant significatif proviennent principalement de provisions fiscalement non déductibles pour 0,3 M€ et de transfert d'IS sur société transparentes pour 0,3 M€.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres au 31.12.2008 s'élève à -0,5 M€.

Au 31.12.2007

(en milliers d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	96 406	34,43 %	33 193
Effet des différences permanentes			1 527
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires (1)			-55
Effet de l'imposition à taux réduit			-369
Effet des autres éléments			-6 952
Taux et charge effectif d'impôt		28,36 %	27 344

(1) Aucune différence temporelle n'a généré d'actif d'impôt différé de montant significatif.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres au 31.12.2007 s'élève à 11,7 M€.

5. Informations sectorielles

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain réalise l'intégralité de son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	38 998		42 107	
Banques centrales	29 879		15 342	
Total en principal	68 877	0	57 449	0
Créances / Dettes rattachées			118	
Valeur au bilan	68 877	0	57 567	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 058	3 095
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	0	0
Juste valeur au bilan	3 058	3 095
Dont Titres prêtés	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Titres détenus à des fins de transaction	924	470
- Effets publics et valeurs assimilées	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	924	470
• Titres cotés	154	
• Titres non cotés	770	470
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
• Titres cotés	0	0
• Titres non cotés	0	0
Instrumentés dérivés	2 134	2 625
Juste valeur au bilan	3 058	3 095

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées	15 987	78
- Obligations et autres titres à revenu fixe	355 786	393 882
• Titres cotés	235 681	43 129
• Titres non cotés	120 105	350 753
- Actions et autres titres à revenu variable	228 613	379 321
• Titres cotés	0	0
• Titres non cotés	228 613	379 321
Total des titres disponibles à la vente	600 386	773 281
Total des créances disponibles à la vente	0	0
Créances rattachées	1 981	1 351
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	602 367	774 632

(1) dont -661 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

Gains et pertes latents sur actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)

	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	15 987	65	22	78
Obligations et autres titres à revenu fixe	355 786	6 417	2 210	393 882
Actions et autres titres à revenu variable	12 358	320	110	4 533
Titres de participation non consolidés (1)	216 255	10 089	175	374 788
Créances disponibles à la vente	0			0
Créances rattachées	1 981			1 351
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	602 367	16 891	2 517	774 632
Impôts				
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		16 891	2 517	

(1) La perte latente sur les titres de participation non consolidés correspond à la dépréciation durable.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	46 548	24 100
dont comptes ordinaires débiteurs sains	46 548	24 100
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 363	6 361
Titres non cotés sur un marché actif	191	190
Autres prêts et créances		
Total	53 102	30 651
Créances rattachées	62	86
Dépréciations		
Valeur nette	53 164	30 737
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	29 665	168 610
Comptes et avances à terme	483 387	452 554
Prêts subordonnés	20 509	20 509
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	533 561	641 673
Créances rattachées	7 838	5 258
Dépréciations		
Valeur nette	541 399	646 931
Valeur nette au bilan	594 563	677 668

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	28 650	27 516
Autres concours à la clientèle	5 628 530	5 440 968
Prêts subordonnés	29 500	29 500
Titres non cotés sur un marché actif	1 699	1 738
Avances en comptes courants d'associés	70 297	10 820
Comptes ordinaires débiteurs	20 202	43 777
Total	5 778 878	5 554 319
Créances rattachées	54 822	53 529
Dépréciations	181 648	168 094
Valeur nette	5 652 052	5 439 754
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
Total	0	0
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	5 652 052	5 439 754

Dont 56 629 K€ apportés en garantie à Casa dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	168 094		122 286	-108 732			181 648
dont dépréciations collectives	44 505		19 770	-11 526			52 749
dont filière aéronautique	3 223		4 741	-3 642			4 322
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	626		68			-33	661
Autres actifs financiers	1 148		9	-3			1 154
Total des dépréciations des actifs financiers	169 868	0	122 363	-108 735	0	-33	183 463

(en milliers d'euros)

	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	145 191		73 982	-51 079			168 094
dont dépréciations collectives	22 194		27 028	-4 717			44 505
dont filière aéronautique	2 756		467				3 223
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	1 358	-27	10	-715			626
Autres actifs financiers	1 143		5				1 148
Total des dépréciations des actifs financiers	147 692	-27	73 997	-51 794	0	0	169 868

6.6. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	51 281	17 129
dont comptes ordinaires créditeurs	45 023	10 792
dont comptes et emprunts au jour le jour	0	0
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Total	51 281	17 129
Dettes rattachées	54	38
Valeur au bilan	51 335	17 167
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	418	3 388
Comptes et avances à terme	3 905 889	3 929 107
Total	3 906 307	3 932 495
Dettes rattachées	18 632	17 794
Valeur au bilan	3 924 939	3 950 289
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	3 976 274	3 967 456

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	1 554 364	1 643 528
Comptes d'épargne à régime spécial	21 328	26 571
Autres dettes envers la clientèle	362 699	260 375
Total	1 938 391	1 930 474
Dettes rattachées	7 891	3 933
Valeur au bilan	1 946 282	1 934 407

6.7. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	45 848	58 719
Total	45 848	58 719
Créances rattachées	635	945
Dépréciations	0	0
Valeurs nettes au bilan	46 483	59 664

6.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	0	3 000
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables :	333 614	248 862
• Émis en France	333 614	248 862
• Émis à l'étranger	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	24	0
Total	333 638	251 862
Dettes rattachées	2 377	1 222
Valeur au bilan	336 015	253 084
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	40 000	45 336
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0
Titres et emprunts participatifs	0	0
Total	40 000	45 336
Dettes rattachées	689	836
Valeur au bilan	40 689	46 172

6.9. Actifs et passifs d'impôts différés

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Impôts différés - Actif		
Provisions pour risques et charges non déductibles	4 362	3 450
Charges à payer non déductibles	195	957
Couvertures de Flux de Trésorerie	-6	-2 781
Autres impôts différés actif	23 568	15 553
Total impôt différé actif	28 119	17 179

6.10. Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.10.1. Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Autres actifs	29 341	27 905
Comptes de stocks et emplois divers	55	55
Gestion collective des titres Livret développement durable		-1 627
Débiteurs divers	29 170	29 184
Comptes de règlements	116	293
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	68 979	98 672
Comptes d'encaissement et de transfert	21 675	61 567
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	35 921	21 963
Charges constatées d'avance	662	711
Autres comptes de régularisation	10 720	14 430
Valeur nette au bilan	98 320	126 577

6.10.2. Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	34 600	27 634
Comptes de règlements	847	1 106
Créditeurs divers	26 362	24 347
Versement restant à effectuer sur titres	7 391	2 181
Autres	0	0
Comptes de régularisation	62 807	51 721
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	454	409
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits constatés d'avance	23 900	20 605
Charges à payer	30 320	30 699
Autres comptes de régularisation	8 133	8
Valeur au bilan	97 407	79 355

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.11. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	4 441		86	-73			4 454
Amortissements et dépréciations	-1 625		-101	67			-1 659
Valeur nette au bilan	2 816	0	-15	-6	0	0	2 795

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)

	31.12.2006	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	4 499		78	-136			4 441
Amortissements et dépréciations	-1 655		-96	126			-1 625
Valeur nette au bilan	2 844	0	-18	-10	0	0	2 816

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 795 milliers d'euros au 31.12.2008 contre 2 816 milliers d'euros au 31.12.07.

6.12. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	104 922		7 797	-2 880		-67	109 772
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-66 256		-6 138	2 689		-14	-69 719
Valeur nette au bilan	38 666	0	1 659	-191	0	-81	40 053
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	11 705		667	-46		81	12 407
Amortissements et dépréciations	-7 461		-458	8			-7 911
Valeur nette au bilan	4 244	0	209	-38	0	81	4 496

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)

	31.12.2006	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	102 352		6 971	-4 216		-185	104 922
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-64 086		-6 138	3 968			-66 256
Valeur nette au bilan	38 266	0	833	-248	0	-185	38 666
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 200		1 351			154	11 705
Amortissements et dépréciations	-6 457		-1 004				-7 461
Valeur nette au bilan	3 743	0	347	0	0	154	4 244

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.13. Provisions

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	6 810		850		-440			7 220
Risques d'exécution des engagements par signature	2 373		3 707		-2 974			3 106
Risques opérationnels	3 210		2 522	-284				5 448
Provision pour litiges fiscaux	0		1 000					1 000
Provisions pour charge de retraite	0		997	-997				0
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	647		41					688
Litiges divers	6 569		791	-185	-2 047			5 128
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	1 289		5 075	-336	-4 661			1 367
Provisions	20 898	0	14 983	-1 802	-10 122	0	0	23 957

(1) au titre de la médaille du travail.

(en milliers d'euros)

	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	7 410		610		-1 210			6 810
Risques d'exécution des engagements par signature	7 611		2 330		-7 567			2 373
Risques opérationnels	3 210		597	-597				3 210
Provisions pour charge de retraite			1 172	-1 060	-112			0
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	633		14					647
Litiges divers	6 447		309		-187			6 569
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	2 197		1 051	-809	-1 150			1 289
Provisions	27 508	0	6 083	-2 466	-10 226	0	0	20 898

(1) au titre de la médaille du travail.

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	532 475	550 752
Ancienneté de plus de 10 ans	397 590	410 645
Total plans d'épargne-logement	930 065	961 397
Total comptes épargne-logement	169 163	171 884
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 099 228	1 133 281

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement	15 486	13 417
Comptes épargne-logement	43 112	42 504
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	58 598	55 921

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 450	1 000
Ancienneté de plus de 10 ans	1 480	1 790
Total plans d'épargne-logement	2 930	2 790
Total comptes épargne-logement	4 290	4 020
Total provision au titre des contrats épargne-logement	7 220	6 810

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	2 790	290	150		2 930
Comptes épargne-logement :	4 020	560	290		4 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 810	850	440	0	7 220

6.14. Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)	1 497 005
Dont part du Public	1 455 800
Dont part Crédit Agricole S.A.	0
Dont part auto-détenue	41 205
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	1 165 535
Dont part du Public	0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 165 535
Parts sociales	1 999 692
Dont 45 Caisses Locales	1 999 601
Dont 18 administrateurs de la CR	90
Dont Crédit Agricole S.A.	1
TOTAL	4 662 232

La valeur nominale des titres de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est de 16,00 € et le montant total du capital est 74 594 K€. Le nombre de titres détenus au 1^{er} janvier 2008 était identique.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net en K€	Montant Net en K€	Montant Net en K€
2005	3 517,71	2 739,01	1 167,77
2006	4 491,02	3 496,61	1 279,74
2007	5 224,55	4 067,72	1 439,71
Prévu 2008	4 880,24	3 799,64	1 343,73

Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain du 31 mars 2009.

Le texte de la résolution est le suivant : « Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 643 du Code Rural, d'affecter les résultats de l'exercice 2008 comme suit (en euros) » :

Résultat des comptes individuels (exercice 2008) :	50 724 030,92 €
Résultat distribué :	10 023 612,87 €
Intérêts Parts sociales Caisse régionale (4,20 %)	1 343 731,87 €
Dividende CCI (3,26 €)	4 880 236,30 €
Dividende CCA (3,26 €)	3 799 644,10 €
Résultat conservé :	40 700 418,65 €
Réserve mécénat	2 095,07 €
Réserve légale (75 % du disponible)	30 523 742,68 €
Autres réserves	10 174 580,89 €

Pour les caisses locales, la répartition (en euros) est la suivante :

Au paiement des intérêts aux parts sociales	3 178 658,64
A la réserve légale (75 % du disponible)	501 426,61
Aux autres réserves	167 142,13
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	3 847 227,38

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements (*)	36 455	36 000
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	3 979	4 039
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 869	1 455
Autres charges sociales	14 007	14 196
Intéressement et participation	7 029	7 181
Impôts et taxes sur rémunération	5 225	5 284
Total charges de personnel	68 564	68 155

(*) Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 688 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
France	1 174	1 159
Etranger	0	0
Total	1 174	1 159

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dette actuarielle au 31.12.n-1	16 787	19 451	17 111	16 384	14 842
Ecart de change					
Coût des services rendus sur la période	935	809	878	686	693
Coût financier	841	840	690	797	739
Cotisations de l'employé					
Modification / Réduction / liquidation de plan(*)	-6 483				
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées (obligatoire)	-836	-680	-562	-460	-360
(Gains) / pertes actuariels	1 470	-3 633	1 334	-296	470
Dette actuarielle au 31.12.n	12 714	16 787	19 451	17 111	16 384

(en milliers d'euros)

		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	935	809	878	686	639
	Coût financier	841	840	690	797	693
	Rendement attendu des actifs sur la période	-677	-779	-684	-656	-461
	Amortissement du coût des services passés	569	380	842		
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels					
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 668	1 250	1 726	827	871

(en milliers d'euros)

		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31.12.n-1	16 903	19 472	17 129	16 384	10 042
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	677	778	684	656	461
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	645	-4 012	493	-985	-28
	Cotisations de l'employeur	1 719	1 345	1 728	1 516	6 341
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan(*)	-6 484				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	-836	-680	-562	-460	-401
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31.12.n	12 624	16 903	19 472	17 111	16 415

(en milliers d'euros)

		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Position nette	Dette actuarielle nette fin de période	12 714	16 787	19 451	17 110	16 384
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	12 624	16 903	19 472	16 743	16 415
	Position nette (passif) / actif fin de période	90	-116	-21	367	-31

(en milliers d'euros)

Information sur les actifs des régimes	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Composition des actifs	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
- % d'obligations	81,1 %	71,0 %	72,0 %	78,0 %	Non
- % d'actions	9,1 %	19,2 %	16,4 %	19,0 %	Disponible
- % autres actifs	9,8 %	9,8 %	11,6 %	3,0 %	

(en milliers d'euros)

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation (1)	4,71 %	4,90 %	3,67 %	4,67 %	Non dispo
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,05 %	4,00 %	4,00 %	4,18 %	4,30 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15 %	4,15 %	3,56 %	4,63 %	5,55 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,00 %	2,88 %	3,50 %	4,28 %	4,70 %
Autres (à détailler)					

(1) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements.

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

(*) La Caisse régionale du Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain portait, jusqu'à présent, certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31.12.2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 4,15 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) sont de :

- 5,37 % pour les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite,
- 4,71 % pour les engagements relatifs aux retraites des dirigeants.

7.5. Autres engagements sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain au titre des avantages à long terme s'élèvent à 12,6 M€ pour les indemnités liées à la retraite et de 0,6 M€ pour les médailles du travail à la fin de l'exercice 2008.

Les salariés bénéficient d'un accord « Participation - intéressement » qui fixe annuellement le montant total de cette rémunération variable collective. Cet accord a fait l'objet d'un avenant, entré en application au 1er juillet 2007, et qui fixe de nouvelles modalités de calcul. Le montant total est désormais déterminé comme étant la somme de 6,5 % de 50 % du Résultat Brut d'Exploitation et de 13,75 % de 50 % du Résultat Net .

7.6. Rémunérations de dirigeants

Durant l'exercice 2008, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature alloué aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 184 K€ et le montant global des rémunérations de toutes natures alloué aux membres de la Direction de la société s'est élevé à 1 790 K€.

Au titre des avantages moyen terme, les membres du Conseil d'Administration et les membres de la Direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élevait au 31 décembre 2008 à 7,6 M€.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	735 781	794 179
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	4 006
Engagements en faveur de la clientèle	735 781	790 173
Ouverture de crédits confirmés	514 995	532 258
- Ouverture de crédits documentaires	2 570	2 866
- Autres ouvertures de crédits confirmés	512 425	529 392
Autres engagements en faveur de la clientèle	220 786	257 915
Engagements de garantie	215 107	229 837
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	22 520	22 520
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	22 520	22 520
Engagements d'ordre de la clientèle	192 587	207 317
Cautions immobilières	79 132	100 560
Garanties financières	22 959	13 975
Autres garanties d'ordre de la clientèle	90 496	92 782
Engagements reçus		
Engagements de financement	152	158
Engagements reçus d'établissements de crédit	152	158
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 562 394	1 442 910
Engagements reçus d'établissements de crédit	262 338	274 553
Engagements reçus de la clientèle	1 300 056	1 168 357
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	193 608	215 717
Autres garanties reçues	1 106 448	952 640

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain.

9. Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût (données non auditées)

(en milliers d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	594 563	594 563	677 668	795 005
Prêts et créances sur la clientèle	5 652 052	6 823 348	5 439 754	6 386 090
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	46 483	46 483	59 664	59 664
Immeubles de placement	2 795	2 795	2 816	2 816
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	3 976 274	4 008 883	3 967 456	3 980 440
Dettes envers la clientèle	1 946 282	1 946 282	1 934 407	1 934 407
Dettes représentées par un titre	336 015	336 015	253 084	253 084
Dettes subordonnées	40 689	40 689	46 172	46 172

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Liste de filiales , coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2008	% de contrôle		% de d'intérêt	
			31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Caisse Régionale de Toulouse et Midi Toulousain	France	Mère	100 %	100 %	100 %	100 %
Caisses locales Midi Toulousain	France	Mère	100 %	100 %	100 %	100 %
Force Toulouse Diversifié	France	Globale	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
Ozenne Institutionnel	France	Globale	99,67 %	99,68 %	99,67 %	99,55 %
Force Tolosa	France	Globale	99,95 %	99,97 %	99,95 %	99,93 %

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse et du Midi-Toulousain
Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

SYGNATURES S.A.
8, chemin de la Terrasse
B.P.45122
31512 Toulouse Cedex 5
S.A. au capital de € 304 897,71

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse et du Midi-Toulousain, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 6.13 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de

contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Paris-La Défense, le 27 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Georges Couronne

Pierre Hurstel Frank Astoux



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Déclaration des personnes physiques

Je soussigné, Yvon MALARD, Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Toulouse et Midi-Toulousain, atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse, le 3 avril 2009



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

COMPTES SOCIAUX au 31.12.2008 Etats financiers

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse régionale
de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain
En date du 29 janvier 2009**

**Le Directeur Général
Yvon MALARD**

Sommaire

I - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008	126
II - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008	128
III - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	129
NOTE 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	129
1.1 - Cadre juridique et financier	129
1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole.....	129
NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	131
2.1 - Créances et engagements par signature	132
2.2 - Portefeuille-Titres.....	134
2.3 - Immobilisations	137
2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	138
2.5 - Dettes représentées par un titre	138
2.6 - Provisions	139
2.7 - Provision pour risques sur GIE d'investissement.....	139
2.8 - Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.).....	139
2.9 - Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels	140
2.10 - Opérations en devises.....	140
2.11 - Engagements hors-bilan.....	141
2.12 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement	141
2.13 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	141
2.14 - Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise	142
2.15 - Charges et produits exceptionnels	142
2.16 - Impôt sur les bénéficiaires (charge fiscale).....	142
INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN	143
NOTE 3. RÉPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RÉSIDUELLE	143
3.1 - Opérations avec la clientèle par agents économiques	144
NOTE 4. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	144
4.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable	145
4.2 - Effets publics, obligations et titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle.....	145
4.3 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie.....	145
NOTE 5. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	146
5.1 - Valeur estimative des titres de participations et des filiales	147
NOTE 6. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ.....	148
NOTE 7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	149
NOTE 8. DEPRECIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF	149
NOTE 9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE.....	149
NOTE 10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	150
10.1 - Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques.....	150
NOTE 11. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	150

NOTE 12. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	150
NOTE 13. PROVISIONS	151
13.1 - Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	151
NOTE 14. DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE	152
NOTE 15. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	153
NOTE 16. ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	153
NOTE 17. VARIATION DES CAPITALS PROPRES	154
NOTE 18. COMPOSITION DES FONDS PROPRES	155
NOTE 19. OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVICES	155
INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS BILAN.....	156
NOTE 20. OPÉRATIONS A TERME EN DEVICES NON DÉNOUÉES	156
NOTE 21. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	156
21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle	156
21.2 Instruments financiers à terme : juste valeur.....	157
21.3 Informations sur les swaps. Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt.	157
NOTE 22. INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVÉS.....	158
INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	159
NOTE 23. PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	159
NOTE 24. REVENUS DES TITRES	159
NOTE 25. PRODUIT NET DES COMMISSIONS	160
25.1 - Prestation de services financiers.....	160
NOTE 26. GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	160
NOTE 27. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	161
NOTE 28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	161
NOTE 29. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	162
29.1 - Effectifs moyens	162
29.2 - Rémunération des dirigeants.....	162
NOTE 30. COÛT DU RISQUE	163
NOTE 31. RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	163
NOTE 32. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	164
AUTRES INFORMATIONS	165
NOTE 33. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	165
NOTE 34. AFFECTATION DU RÉSULTAT	165
NOTE 35. PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	165
NOTE 36. PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE	165
NOTE 37. RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE DE TOULOUSE ET DU MIDI-TOULOUSAIN AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	166

I - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		
- Caisses, Banques Centrales	68 877	57 567
- Effets publics et valeurs assimilées (Note 4)	11 133	80
- Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	52 973	30 548
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (Note 3)	541 667	646 940
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (Notes 3 et 8)	5 638 305	5 485 598
OPÉRATIONS SUR TITRES (Notes 4 et 8)		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	133 071	122 885
- Actions et autres titres à revenu variable	263 723	296 163
VALEURS IMMOBILISÉES		
- Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 5, 6 et 8)	357 489	246 674
- Parts dans les entreprises liées (Notes 5 et 6)	8 045	3 272
- Immobilisations incorporelles (Note 6)	4 496	4 245
- Immobilisations corporelles (Note 6)	42 848	41 482
ACTIONS PROPRES (Note 17)	1 496	369
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		
- Autres actifs (Notes 7 et 8)	39 552	34 545
- Comptes de régularisation (Note 7)	69 033	97 083
TOTAL DE L'ACTIF	7 232 708	7 067 451

PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		
- Dettes envers les établissements de crédit (Note 9)	51 295	17 153
OPERATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (Note 9)	3 928 115	3 953 905
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE (Note 10)	1 950 693	1 939 204
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (Note 11)	335 990	253 084
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		
- Autres passifs (Note 12)	30 303	23 555
- Comptes de régularisation (Note 12)	62 604	51 537
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		
- Provisions (Note 13)	81 666	69 670
- Dettes subordonnées (Notes 14 et 18)	112 158	119 466
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	5 570	5 570
(FR.B.G) (Notes 15 et 18)		
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G. (Notes 17 et 18)		
- Capital souscrit	74 594	74 594
- Primes d'émission	140 370	140 370
- Réserves	408 598	365 132
- Provisions réglementées et subventions d'investissement	28	14
- Résultat de l'exercice	50 724	54 197
TOTAL DU PASSIF	7 232 708	7 067 451

HORS BILAN (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	735 781	794 179
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	215 107	229 838
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	152	158
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 562 396	1 442 911
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	7 567

AUTRES INFORMATIONS

- Opérations de change au comptant et à terme : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21

II - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	(Note 23)	318 451	291 923
Intérêts et charges assimilés	(Note 23)	-215 934	-188 743
Revenus des titres à revenu variable	(Note 24)	20 640	17 695
Commissions (Produits)	(Note 25)	93 205	89 564
Commissions (Charges)	(Note 25)	-15 087	-14 426
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	(Note 26)	-241	435
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	(Note 27)	4 859	14 000
Autres produits d'exploitation bancaire	(Note 28)	16 966	15 864
Autres charges d'exploitation bancaire	(Note 28)	-987	-1 189
PRODUIT NET BANCAIRE		221 872	225 123
Charges générales d'exploitation	(Note 29)	-114 508	-111 653
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 690	-7 238
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		100 674	106 232
Coût du risque	(Note 30)	-32 041	-23 249
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		68 633	82 983
Résultat net sur actifs immobilisés	(Note 31)	-349	509
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		68 284	83 492
Résultat exceptionnel	(Note 32)	-970	-813
Impôt sur les bénéfices		-16 590	-28 982
Dotations/Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées		0	500
RÉSULTAT NET		50 724	54 197

III - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - Cadre juridique et financier

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain 45 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes de Fonds dédiés consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin 50 %, depuis le 31 décembre 2001 des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer pour les crédits accordés avant le 1^{er} janvier 2004 :

- Ⓛ les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- Ⓛ les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis à Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit

Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Ⓣ la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas été concernée, sur l'exercice 2008, par l'application à compter du 1^{er} janvier 2008 des règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations.
- Ⓣ la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain applique à compter du 1^{er} janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain sur la période.

- Ⓣ la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas été concernée, sur l'exercice 2008, par le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.
- Ⓣ la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain applique au plus tôt à compter du 1^{er} juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- Ⓣ les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Ⓣ les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- Ⓣ les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- ⊕ les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- ⊕ les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain s'élève à 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 89 K€.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

• Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

• Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Le stock de ces provisions au 31.12.2008 s'élève à 52,7 M€ sur base collective et 4,3 M€ sur le secteur aéronautique.

- Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine. La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas de montant significatif.

2.2 - Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

- Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

- Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

- Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Ⓣ Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Ⓣ Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Ⓣ Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

- Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Ⓣ les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Ⓣ si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

- Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Ⓣ du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Ⓣ du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale, y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

2.3 - Immobilisations

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Dégressif 7 ans, linéaire 5 à 10 ans
Agencements	10 ans linéaire
Matériel informatique	Dégressif sur 3 et 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif sur 5 ans
Autres	10 ans linéaire

A l'exception des logiciels (amortissement linéaire sur 1 à 3 ans), les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Ⓧ dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Ⓧ comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- Ⓧ comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- Ⓧ soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission,
- Ⓧ soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 - Provisions

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Ⓧ le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- Ⓧ la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 - Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.8 - Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a constitué une provision destinée à couvrir une partie du risque opérationnel correspondant aux pertes potentielles. Le montant de cette provision s'élève à 5,6 M€ à la fin de l'exercice 2008

2.9 - Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.10 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a mis en place une comptabilité multi-devises.

2.11 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.12 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 27 avril 2007, modifié par l'avenant du 31 octobre 2007.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.13 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- Ⓣ la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- Ⓣ diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 - Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain.

2.16 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTE 3. RÉPARTITION DES CRÉANCES PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

CRÉANCES	Durée résiduelle					Créances rattachées	31.12.2008	31.12.2007
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts à vue	46 548				46 548	5	46 553	24 144
Comptes et prêts à terme					0		0	0
Prêts subordonnés et participatifs (1)				6 363	6 363	57	6 420	6 404
Total	46 548			6 363	52 911	62	52 973	30 548
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							52 973	30 548
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (2)								
Comptes ordinaires	29 943				29 943	45	29 988	169 028
Comptes et avances à terme	63 035	5 445	192 802	242 604	503 886	7 793	511 679	477 912
Total	92 978	5 445	192 802	242 604	533 829	7 838	541 667	646 940
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							541 667	646 940
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (3) (4) (5)								
Créances commerciales	28 362	287			28 649	300	28 949	27 661
Autres concours à la clientèle	399 384	689 892	1 824 646	2 745 270	5 659 192	54 293	5 713 485	5 534 284
Comptes ordinaires débiteurs	20 202				20 202	124	20 326	43 899
Total	447 948	690 179	1 824 646	2 745 270	5 708 043	54 717	5 762 760	5 605 844
Dépréciations							-124 455	-120 246
VALEURS NETTES AU BILAN							5 638 305	5 485 598

(1) Cette rubrique comprend des prêts subordonnés accordés à SIAGI pour 106 K€ et Crédit Logement pour 6 257 K€.

(2) Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes ainsi que le prêt subordonné accordé à Crédit Agricole S.A. pour 20 500 K€

(3) Dont prêts subordonné accordé à SNC Courcelles pour 29 500 K€.

(4) Le secteur aéronautique représente un encours de 68,2 M€ au 31.12.2008.

(5) Parmi les créances sur la clientèle, 400 952 K€ sont éligibles au refinancement de la Banque Centrale au 31.12.2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 13,5 millions d'euros.

3.1 - Opérations avec la clientèle par agents économiques

(en milliers d'euros)

Agents économiques	31.12.2008					31.12.2007				
	Encours brut	Dont Encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciation des encours douteux	Dont Dépréciation des encours douteux compromis	Encours brut	Encours douteux	Encours douteux compromis	Dépréciation des encours douteux	Dont Dépréciation des encours douteux compromis
- Particuliers	2 725 348	24 727	6 643	15 137	6 643	2 602 636	15 844	5 741	7 508	4 773
- Agriculteurs	312 935	9 708	7 453	8 629	7 453	289 516	10 487	7 669	8 082	7 182
- Autres professionnels	1 220 618	59 523	34 328	48 110	33 146	1 148 961	48 760	33 120	39 180	33 038
- Sociétés Financières	64 464	1 293	82	1 263	82	47 312	205	46	148	46
- Entreprises	1 029 501	60 438	32 012	50 853	31 916	1 164 363	73 764	41 793	64 770	41 260
- Collectivités publiques	374 036					321 011				
- Autres agents économiques	35 858	478	402	463	402	32 045	653	307	558	307
TOTAL	5 762 760	156 167	80 920	124 455	79 642	5 605 844	149 713	88 676	120 246	86 606

NOTE 4. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)

	Transaction	Placement (2) (3)	Activité Portefeuille	Investissement (1)	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées :		10 923			10 923	79
• dont surcote restant à amortir		845			845	
• dont décote restant à amortir		1			1	
Créances rattachées		210			210	1
Dépréciations						
Valeur nette au bilan	0	11 133	0	0	11 133	80
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
• Emis par organismes publics		983			983	979
• Autres émetteurs	154	86 038		45 848	132 040	120 833
- dont surcote restant à amortir		106		188	294	333
- dont décote restant à amortir		2 443		314	2 757	2 884
Créances rattachées		1 375		635	2 010	2 152
Dépréciations		-1 962			-1 962	-1 079
Valeurs nettes au bilan	154	86 434	0	46 483	133 071	122 885
Actions et autres titres à revenu variable	770	263 086			263 856	296 185
Dépréciations		-133			-133	-22
Valeurs nettes au bilan	770	262 953			263 723	296 163
VALEURS NETTES TOTALES AU BILAN	924	360 520	0	46 483	407 927	419 128
VALEURS ESTIMATIVES	924	386 461	0	43 979	431 364	458 264

La valeur nette des actions propres s'élève à 1 496 K€ au 31.12.2008 contre 369 K€ au 31.12.2007. Elles sont négociables sur un marché.

(1) Pas de titre d'investissement vendu avant l'échéance en 2008.

(2) La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 27 526 K€ au 31.12.2008, contre 43 020 K€ au 31.12.2007. Cette valeur estimative correspond au dernier cours de la bourse.

(3) Pas de transfert de titres de transaction en titres de placement pendant l'exercice 2008.

4.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)

	31.12.2008				31.12.2007			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	105 739	10 923	14	116 676	104 630	79	1	104 710
Titres non cotés (1)	27 284		263 842	291 126	17 182		296 183	313 365
Créances rattachées	2 010	210		2 220	2 152	1		2 153
Dépréciations	-1 962		-133	-2 095	-1 079		-21	-1 100
VALEURS NETTES AU BILAN	133 071	11 133	263 723	407 927	122 885	80	296 163	419 128

(1) 242 821 K€ d'OPCVM français de capitalisation.

La répartition de l'ensemble des OPCVM, par nature, est la suivante au 31 décembre 2008 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	84 555	88 427
OPCVM actions	2 511	2 724
OPCVM autres (1)	171 566	192 406
TOTAL	258 632	283 557

(1) hors partie non libérée FCPR : 5 210 K€

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 163 752 K€ . Leur valeur estimative au 31.12.2008 s'élève à 184 245 K€.

4.2 - Effets publics, obligations et titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

CRÉANCES	Durée résiduelle					Créances rattachées	31.12.2008	31.12.2007
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 456	10 698	31 983	77 886	133 023	2 010	135 033	123 964
Effets publics et valeurs assimilés	79			10 844	10 923	210	11 133	80
Dépréciations							-1 962	-1 079
VALEURS NETTES AU BILAN							144 204	122 965

4.3 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Administrations et Banques Centrales	1 011	1 007
Etablissements de crédit	111 018	106 738
Sociétés financières	263 901	299 793
Entreprises et autre clientèle	20 864	11 510
VALEURS NETTES AU BILAN	396 794	419 048

NOTE 5. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

Participation et autres titres détenus à long terme	Capital au 31.12.08	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeurs comptables des titres détenus BRUTE	Valeurs comptables des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la CR à la société et non encore remboursés	Résultats du dernier exercice clos	Date clôture dernier Exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE									
- Autres titres de participations									
SAS RUE LA BOETIE	1 746 362	10 460 561	1,52	244 910	244 910	62 938	1 099 617	30.06.2008	16 769
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	730 622	80 611	1,55	11 347	11 347	3 505	34 583	30.06.2008	228
SAS SACAM INTERNATIONNAL	900 040	1 062	1,68	15 144	15 144	0	7 537	31.12.2007	10
GRAND SUD OUEST CAPITAL	26 480	12 780	33,43	12 681	12 681	0	3 185	31.12.2007	0
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE									
- Titres de participations (1)				7 049	6 431	533			16
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME (2)					357 489				

(en milliers d'euros)

Parts dans les entreprises liées	Capital au 31.12.08	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeurs comptables des titres détenus BRUTE	Valeurs comptables des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la CR à la société et non encore remboursés	Résultats du dernier exercice clos	Date clôture dernier Exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE									
Parts dans les entreprises liées (1) (3)				5 484	5 484	2 561			
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES (2)					8 045				

(1) Pas d'établissement de crédit.

(2) Hors sociétés civiles immobilières d'exploitation

(3) Entités détenues à 100 % : Compagnie Pyrénéenne, Midi-Toulousain Immobilier, SCI Jules GUESDE.

5.1 - Valeur estimative des titres de participations et des filiales

(en milliers d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
• Titres non cotés	5 484	5 627	484	667
• Avances consolidables	2 561	2 561	2 788	2 788
Parts dans les entreprises liées	8 045	8 188	3 272	3 455
Titres de participation				
• Titres non cotés	288 263	412 668	237 138	374 716
• Avances consolidables	67 097	67 097	6 869	6 869
• Créances rattachées	92	92	87	87
• Dépréciations	-739		-708	
Titres de participation	354 713	479 857	243 386	381 672
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés	2 124	2 124	2 124	2 124
• Avances consolidables	639	639	1 162	1 162
• Créances rattachées	13	13	2	2
Autres titres détenus à long terme	2 776	2 776	3 288	3 288
TOTAL	365 534	490 821	249 946	388 415

La totalité des titres détenus sont « Non coté ». La valeur brute totale est de 295 871 K€.

NOTE 6. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euros)

	31.12.2008				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements (2)	Valeur à la fin de l'exercice
Partis dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	484	5 000			5 484
Avances consolidables	2 788	564	791		2 561
Titres de participation					
Valeurs brutes	237 138	51 232	107		288 263
Avances consolidables	1 169	59	575		653
Avances ou prêts destinés à capitalisation	5 700	63 085	2 341		66 444
Créances rattachées	87	5			92
Dépréciations	-708	-69	-38		-739
Autres titres détenus à long terme					
Avances consolidables	3 286		523		2 763
Créances rattachées	2	11			13
VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	249 946	119 887	4 299	0	365 534
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	109 363	7 883	2 836	-184	114 226
Amortissements et dépréciations	-67 881	-6 239	-2 756	-14	-71 378
VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 482	1 644	80	-198	42 848
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes (1)	11 705	667	46	81	12 407
Amortissements et dépréciations	-7 460	-459	-8		-7 911
VALEURS NETTES AU BILAN DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 245	208	38	81	4 496

(1) Dont Droits au bail : 4 063 K€, Logiciels : 8 344 K€.

(2) Transfert de compte.

NOTE 7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
AUTRES ACTIFS (1)	39 552	34 545
– Instruments conditionnels achetés	350	859
– Comptes de stocks et emplois divers	56	56
– Comptes de règlement	116	293
– Débiteurs divers	39 030	33 337
COMPTES DE RÉGULARISATION	69 033	97 083
– Comptes d'encaissement et de transfert	21 675	59 940
– Comptes d'ajustement et compte d'écart	1	1
– Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	7
– Charges constatées d'avance	662	721
– Produits à recevoir sur engagements sur IFT	7 572	10 155
– Autres produits à recevoir	35 959	21 995
– Charges à répartir	200	221
– Autres comptes de régularisation	2 964	4 043

(1) Les montants incluent les créances rattachées

NOTE 8. DEPRECIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	Dotations	Reprises et utilisations	Désactua- lisation	Autres variations	31.12.2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur créances clientèle	120 246	97 775	92 430	-1 135	-1	124 455
Sur opérations sur titres	1 809	1 681	656			2 834
Autres dépréciations	1 155	10	11			1 154
TOTAL DES DEPRECIATIONS D'ACTIF	123 210	99 466	93 097	-1 135	-1	128 443

NOTE 9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTE	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2008	31.12.2007
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et emprunts à vue	44 984				44 984		44 984	10 858
Comptes et emprunts à terme		6 257			6 257	54	6 311	6 295
VALEURS AU BILAN	44 984	6 257			51 241	54	51 295	17 153
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE (1)								
Comptes ordinaires	3 584				3 584	26	3 610	7 004
Comptes et avances à terme	522 806	782 835	1 260 591	1 339 657	3 905 889	18 616	3 924 505	3 946 901
VALEURS AU BILAN	526 390	782 835	1 260 591	1 339 657	3 909 473	18 642	3 928 115	3 953 905

(1) Ce poste est essentiellement constitué d'avances accordées par Crédit Agricole S.A., nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale (cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2008	31.12.2007
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE								
Comptes ordinaires créditeurs	1 558 856				1 558 856	174	1 559 030	1 648 835
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	21 328				21 328		21 328	26 571
Autres dettes envers la clientèle à terme	100 122	47 076	166 349	49 071	362 618	7 717	370 335	263 798
VALEURS AU BILAN	1 680 306	47 076	166 349	49 071	1 942 802	7 891	1 950 693	1 939 204

10.1 - Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
- Particuliers	1 069 426	1 012 765
- Agriculteurs	110 054	111 781
- Autres professionnels	174 707	174 477
- Sociétés financières	21 813	30 822
- Entreprises	504 503	545 466
- Collectivités publiques	2 077	1 261
- Autres agents économiques	68 113	62 632
TOTAL	1 950 693	1 939 204

NOTE 11. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2008	31.12.2007
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse					0		0	3 122
Titres de créances négociables (1)	282 761	49 400	1 452		333 613	2 377	335 990	249 962
VALEURS AU BILAN	282 761	49 400	1 452		333 613	2 377	335 990	253 084

(1) Les émissions de TCN de la Caisse régionale sont réputées être faites en France.

NOTE 12. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
AUTRES PASSIFS (1)	30 303	23 555
- Instruments conditionnels vendus	2	27
- Comptes de règlement et de négociation	847	1 106
- Crédoeurs divers	22 063	20 241
- Versements restant à effectuer sur titres	7 391	2 181
COMPTES DE RÉGULARISATION	62 604	51 537
- Comptes d'encaissement et de transfert	8 578	409
- Comptes d'ajustements et comptes d'écarts	0	0
- Produits constatés d'avance	23 904	20 614
- Charges à payer sur engagements sur IFT	5 221	6 543
- Autres charges à payer	24 673	23 722
- Autres comptes de régularisation	228	249

(1) les montants sont indiqués en net.

NOTE 13. PROVISIONS

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	Dotations	Reprises et utilisations	31.12.2008
- Provision risque crédit base collective (1)	44 504	19 770	11 525	52 749
- Engagements de retraite et assimilés	0	997	997	0
- Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (2)	6 810	850	440	7 220
- Provision sur engagements hors bilan	2 374	3 707	2 975	3 106
- Autres provisions	7 858	5 866	7 229	6 495
- Provisions pour risques opérationnels (3)	3 210	2 522	284	5 448
- Provisions pour litiges fiscaux (4)	0	1 000	0	1 000
- Charges fiscales sur GIE d'investissement	1 044	39	445	638
- Provision sectorielle aéronautique	3 223	4 741	3 642	4 322
- Médaille du Travail	647	41		688
VALEURS AU BILAN	69 670	39 533	27 537	81 666

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Voir note 13.1 ci-après.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

13.1 - Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-001 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	532 475	550 752
Ancienneté de plus de 10 ans	397 590	410 645
Total plans d'épargne-logement	930 065	961 397
Total comptes épargne-logement	169 163	171 884
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 099 228	1 133 281

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	15 486	13 417
Comptes épargne-logement :	43 112	42 504
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	58 598	55 921

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 450	1 000
Ancienneté de plus de 10 ans	1 480	1 790
Total plans d'épargne-logement	2 930	2 790
Total comptes épargne-logement	4 290	4 020
Total provision au titre des contrats épargne-logement	7 220	6 810

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)

	31.12.2007	Dotations	Reprises	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	2 790	290	150	2 930
Comptes épargne-logement :	4 020	560	290	4 290
Total provision au titre des contrats épargne-logement	6 810	850	440	7 220

NOTE 14. DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2008	31.12.2007
DETTES SUBORDONNÉES								
Dettes subordonnées à terme (taux fixe)			15 000	25 000	40 000	689	40 689	46 171
Comptes courants bloqués des Caisses locales (taux variable)	1 947	2 337	50 942	13 236	68 462	3 007	71 469	73 295
VALEURS AU BILAN	1 947	2 337	65 942	38 236	108 462	3 696	112 158	119 466

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 110 K€.

NOTE 15. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Risques opérationnels	5 570	5 570
VALEURS AU BILAN	5 570	5 570

NOTE 16. ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	16 787	19 451
Coût des services rendus sur la période	935	809
Effet de l'actualisation	841	840
Modification/Réduction/liquidité de plan	-6 483	
Prestations versées	-836	-680
(Gains) / pertes actuariels	1 470	-3 633
Dette actuarielle au 31 décembre	12 714	16 787

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Coût des services rendus sur l'exercice	935	809
Effet de l'actualisation	841	840
Rendement attendu des actifs sur la période	-677	-779
Amortissement des gains/pertes actuariels	569	380
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 668	1 250

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1^{er} janvier	16 903	19 472
Rendement attendu des actifs	677	778
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	645	-4 012
Cotisations de l'employeur	1 719	1 345
Modifications/Réductions/liquidation de plan	-6 484	0
Prestations versées	-836	-680
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre	12 624	16 903

Variations de la provision

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	116	21
Cotisations de l'employeur	1 719	1 345
Acquisition, cession		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 924	-1 250
(Provisions) / actif au 31 décembre	-89	116

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 4,15 %.

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) sont de :

- 5,37 % pour les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite,
- 4,71 % pour les engagements relatifs aux retraites des dirigeants.

NOTE 17. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	CAPITAUX PROPRES				
	Capital (1) (2) (4)	Primes, réserves et report à nouveau (3) (5)	Provision réglementées	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2006	74 594	465 018	0	49 752	589 364
– Affectation du résultat social 2006		40 484		-40 484	0
– Dividendes ou intérêts aux parts sociales et CCI et CCA versés au titre de 2006				-9 268	-9 268
– Report à nouveau					
– Résultat de l'exercice 2007				54 197	54 197
– Autres variations			14		14
Solde au 31 décembre 2007	74 594	505 502	14	54 197	634 307
– Affectation du résultat social 2007		43 465		-43 465	0
– Dividendes ou intérêts aux parts sociales et CCI et CCA versés au titre de 2007				-10 732	-10 732
– Report à nouveau					
– Résultat de l'exercice 2008				50 724	50 724
– Autres variations			14		14
Solde au 31 décembre 2008	74 594	548 968	28	50 724	674 314

(1) La valeur nominale des titres composant le capital est de 16 euros, soit en nombre 4 662 141 titres.

(2) Les droits de vote sont de 244 au 31 décembre 2008.

(3) Dont 47 037 K€ de primes d'émission de CCI, 91 728 K€ de prime d'émission de CCA et 1 605 K€ de primes et écarts de fusion.

(4) Au 31 décembre 2008, la valeur nominale des CCI propres détenus s'élève à 659 K€.

La valeur comptable figure au bilan pour 1 496 K€. Le montant des CCI propres achetés pendant l'exercice 2008 est de 3 345 K€, celui des ventes est de 373 K€.

(5) Ventilation des réserves au 31.12.08 : Réserve légale : 287 236 K€, Autres réserves : 121 362 K€ (Dont 130 K€ de réserves réglementées).

NOTE 18. COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Capitaux propres	674 314	634 307
Fonds pour risques bancaires généraux	5 570	5 570
Dettes subordonnées	112 158	119 466
TOTAL DES FONDS PROPRES	792 042	759 343

NOTE 19. OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES

Le montant global de la contre-valeur en euros s'élève à 14 768 K€ tant à l'actif qu'au passif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas de position de change significative et utilise principalement comme devise le Dollar US.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS BILAN

NOTE 20. OPÉRATIONS A TERME EN DEVICES NON DÉNOUÉES

(en milliers d'euros)

OPÉRATIONS DE CHANGE	31.12.2008		31.12.2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change à terme				
Devises	12 186	12 186	22 840	22 840
Euros	14 974	14 953	30 690	30 640
TOTAL	(1) 27 160	(2) 27 139	53 530	53 480

Ventilation par durée restant à courir au 31.12.2008 (1) + (2) :

Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
40 316 K€	13 983 K€	0 K€

NOTE 21. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)

TYPE D'OPÉRATION	Opérations de Couverture	Opérations autres que de couverture	31.12.2008	31.12.2007
OPÉRATIONS FERMES				
Opérations de gré à gré				
- Swaps de taux d'intérêt	766 433		766 433	845 403
- FRA	19 500		19 500	23 500
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Opérations de gré à gré				
- Instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels : Achetés	194 000		194 000	230 000
Vendus	19 000		19 000	55 660
- Contrat de dérivés de crédits : Vendus			0	102 582
TOTAL	998 933	0	998 933	1 257 145

21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

Répartition par durée restant à courir ⁽¹⁾				
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
- Swaps de taux d'intérêt	89 615	120 045	556 773	766 433
- Caps, Floors, Collars	213 000			213 000
- F.R.A	14 500	5 000		19 500
- Contrats de dérivés des crédits				0
TOTAL	317 115	125 045	556 773	998 933

(1) Toutes les opérations sont effectuées de gré à gré.

21.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Total juste valeur (1)	Encours notionnel	Total juste valeur (1)	Encours notionnel
- Futures	0	0	0	0
- Options de change	0	0	0	0
- Options de taux	0	0	0	0
- F.R.A.	270	19 500	551	23 500
- Swaps de taux d'intérêt	14 099	766 433	14 923	845 403
- Swaps de devises	0	0	0	0
- Caps, Floors, Collars	652	213 000	2 841	286 660
- Contrat de dérivés de crédits	0	0	102 582	102 582
Total général	15 021	998 933	120 897	1 257 145

(1) Y compris coupon courus.

21.3 Informations sur les swaps. Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt.

(en milliers d'euros)

Contrats d'échange de taux	Micro-Couverture	Macro-Couverture	Total
Contrats d'échange de taux	298 811	467 622	766 433
Contrats assimilés ⁽¹⁾		232 500	232 500
Total général	298 811	700 122	998 933

(1) Il s'agit de contrats assimilés au sens de l'article 1^{er} du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 22. Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

Le risque de contrepartie est lié à la défaillance d'une contrepartie qui se trouverait dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale.

Le risque de contrepartie sur produits dérivés est apprécié sur la base :

1. De la valeur de marché positive des produits dérivés (Mark To Market). Il s'agit du coût de remplacement,
2. Augmentée d'un risque potentiel (Add-On) calculé sur la durée de vie résiduelle du produit dérivé (par exemple : 1 % par année à courir pour un swap taux fixe/taux variable).

Le suivi du risque de contrepartie sur produits dérivés est intégré dans le suivi du risque de contrepartie interbancaire.

D'une part, une limite globale interne de risques est déterminée proportionnellement aux fonds propres de la Caisse régionale. Elle représente le risque maximal que s'autorise la Caisse régionale sur l'ensemble de ses contreparties et de ses opérations. Elle est égale à 100 % des fonds propres de la Caisse régionale.

D'autre part, une limite individuelle est fixée pour chaque contrepartie. Une contrepartie bancaire n'est répertoriée dans les contreparties autorisées de la Caisse régionale que si elle figure dans les contreparties préconisées par Crédit Agricole S.A.. Une limite individuelle de risque interbancaire est ensuite affectée à la contrepartie qui découle directement de sa notation (Standard & Poor's ou Moody's). Elle est consommée en affectant les engagements prêt (pondérés à 100 %), les engagements sur OPCVM (pondérés à 25 %) et sur produits dérivés (nomenclature Crédit Agricole S.A. pour les pondérations):

CATÉGORIE	LIMITE INDIVIDUELLE INTERBANCAIRE
Aaa – Aa1 ou AAA – AA+	44,9 MEUR (soit 7,5 % des fonds propres)
Aa2 – Aa3 ou AA – AA-	30,0 MEUR (soit 5,0 % des fonds propres)
A1 – A2 ou A+ - A - A-	15,0 MEUR (soit 2,5 % des fonds propres)

Les limites individuelles interbancaires sont calculées sur les fonds propres RSE au 31-12-2007 (599 M€).

Les informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés (hors-bilan) de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain au 31.12.2008 sont les suivantes :

CATEGORIE	Risque hors-bilan compensé (en M€)
Aaa – Aa1 ou AAA – AA+	10,61
Aa2 – Aa3 ou AA – AA-	3,87
A1 – A2 ou A+ - A - A-	11,02
BBB+ - BBB	-
BBB- - BB	-
SOUS-TOTAL	25,50
Groupe + Hors-Catégorie (Etat)	41,00
TOTAL	66,50

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 23. PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)

PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS	31.12.2008	31.12.2007
<i>Produits d'intérêts :</i>	318 451	291 923
sur opérations avec les établissements de crédit	6 055	4 177
sur opérations internes au Crédit Agricole	34 087	34 439
sur opérations avec la clientèle	269 004	242 621
sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 867	5 851
produit net sur opération de macro-couverture	2 403	4 818
autres intérêts et produits assimilés	35	17
 <i>Charges d'intérêts :</i>	215 934	188 743
sur opérations avec les établissements de crédit	2 375	1 972
sur opérations internes au Crédit Agricole	175 960	158 406
sur opérations avec la clientèle	23 539	15 613
sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 047	12 614
charge nette sur opérations de macro-couverture	0	0
autres intérêts et charges assimilées	13	138
PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	102 517	103 180

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques. Au 31 décembre 2007, le montant du produit net sur opérations de couverture s'élevait à 4 818 milliers d'euros.

NOTE 24. REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)

	TITRES A REVENUS FIXES		TITRES A REVENUS VARIABLES	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme			20 544	17 687
Actions propres			37	8
Titres de placement	4 002	2 667	59	0
Titres d'investissement	2 615	2 935		
Opérations diverses sur titres	249	249		
REVENUS DES TITRES	6 866	5 851	20 640	17 695

NOTE 25. PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

TYPE DE COMMISSIONS	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- sur opérations avec les Etablissements de crédit	253	7	246	110	3	107
- sur opérations internes au Crédit Agricole	21 405	8 313	13 092	17 641	6 866	10 775
- sur opérations avec la clientèle	20 968	144	20 824	19 012	175	18 837
- sur opérations de change	111		111	125		125
- sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan		3	-3		8	-8
- sur prestations de services financiers (note 25.1)	50 176	6 322	43 854	52 447	7 101	45 346
- provisions pour risques sur commissions	292	298	-6	229	273	-44
TOTAL	93 205	15 087	78 118	89 564	14 426	75 138

25.1 - Prestation de services financiers

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	6 285	7 651
- Produits nets sur moyens de paiement	24 461	23 938
- Commissions d'assurance-vie et IARD	13 371	13 860
- Net des autres produits et charges de services financiers	-263	-103
PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	43 854	45 346

NOTE 26. GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Solde des opérations sur titres de transaction	-1 023	50
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	267	470
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	515	-85
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	-241	435

NOTE 27. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux dépréciations	-1 613	-975
Reprises de dépréciations	618	333
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-995	-642
Plus-values de cession réalisées	7 195	16 271
Moins-values de cession réalisées	-1 339	-1 627
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	5 856	14 644
Frais d'acquisition	-2	-9
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	4 859	13 993
Dotations aux dépréciations		-20
Reprises de dépréciations		27
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	7
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	0	7
TOTAL GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	4 859	14 000

NOTE 28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
- Ristournes assurance décès-invalidité	15 641	13 168
- Commissions sur assurance caution	573	1 019
- Reprises de provisions pour risques et charges	216	
- Autres produits d'exploitation bancaire	536	1 677
TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	16 966	15 864
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
- Quote-part des opérations faites en commun	117	43
- Dotations aux provisions pour risques et charges	159	314
- Autres charges d'exploitation bancaire	711	832
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	987	1 189

NOTE 29. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31.12.2008	31.12.2007
FRAIS DE PERSONNEL		
- Salaires et traitements ⁽¹⁾	36 455	35 920
- Charges sociales :	19 855	19 690
<i>dont Charges de retraite</i>	5 848	5 494
- Intéressement	7 029	5 065
- Participation	0	2 116
- Impôts et taxes sur rémunérations	5 225	5 284
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	68 564	68 075
FRAIS ADMINISTRATIFS		
- Impôts et taxes	3 674	3 531
- Services Extérieurs	42 441	40 448
- Autres frais administratifs	-171	-401
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS	45 944	43 578
VALEUR NETTE AU BILAN	114 508	111 653

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste « salaires et traitements »

29.1 - Effectifs moyens

(Effectif moyen du personnel en activité, au prorata de l'activité)

CATÉGORIES DE PERSONNEL	NOMBRE 31.12.2008	NOMBRE 31.12.2007
Cadres	292	297
Non Cadres	882	862
TOTAL	1 174	1 159

29.2 - Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2008, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 184 K€ et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 790 K€. Au titre des avantages moyen terme, les membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fond s'élevait au 31 décembre 2008 à 7,6 M€.

NOTE 30. COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-125 448	-71 502
Dépréciations de créances douteuses	-89 518	-40 422
Autres provisions et dépréciations	-35 930	-31 080
REPRISE DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	107 824	55 030
Reprise de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	82 767	41 063
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	25 057	13 967
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-17 624	-16 472
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	-638	-815
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	-14 445	-6 510
Décote sur prêts restructurés	-40	-115
Récupérations sur créances amorties	706	663
COÛT DU RISQUE	-32 041	-23 249

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 12 874 K€.

Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 1 571 K€.

(2) Utilisées pour 328 K€, reprises pour 24 729 K€.

(3) Dont 54 K€ sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 12 874 K€ sur les créances douteuses compromises.

NOTE 31. RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</i>		
Dotations aux dépréciations :		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-68	-10
Reprises de dépréciations		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	38	751
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-30	741
Plus-values de cession réalisées		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	14	4
Moins-values de cession réalisées		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3	-708
- Sur Créances liées à des Titres de Participation	-222	0
Solde des plus et moins-values de cession		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-211	-704
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	-241	37
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</i>		
- Plus-values de cession	18	652
- Moins-values de cession	-126	-180
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	-108	472
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-349	509

NOTE 32. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

Ventilation Résultat Exceptionnel	Dotations/Charges	Reprises/Produits	Net
Migrations informatiques	970	0	970
TOTAL	970	0	970

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain a enregistré une charge exceptionnelle de 970 K€ correspondant à sa quote-part pour le projet de regroupements du centre informatiques EXA.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 33. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain exerce la quasi totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

NOTE 34. AFFECTATION DU RÉSULTAT

(en Euros)

BÉNÉFICE 2008 A AFFECTER	50 724 030,92
Dividendes nets aux CCI (3,26 € net par titre)	4 880 236,30
Dividendes nets aux CCA (3,26 € net par titre)	3 799 644,10
Intérêts aux parts sociales (taux de 4,20 % net)	1 343 731,87
RÉSULTAT CONSERVÉ	40 700 418,65
Affectation aux réserves :	
- Spéciale Loi sur le Mécénat	2 095,07
- Réserve Légale	30 523 742,68
- Autres réserves	10 174 580,90

NOTE 35. PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain.

En milliers d'euros H.T.

	ERNST & YOUNG	%	SYGNATURES	%
Audit :				
Commissariat aux comptes portant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008.	93,2	60	62,2	40
Total	93,2		62,2	

NOTE 36. PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain à l'adresse suivante : 6, place Jeanne d'Arc 31000 Toulouse.

NOTE 37. RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE DE TOULOUSE ET DU MIDI-TOULOUSAIN AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08
1. Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	74 594	74 594	74 594	74 594	74 594
2. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire ⁽¹⁾	200 034	208 010	220 631	225 123	221 872
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions ^{(1) (2)}	98 890	104 561	112 633	113 470	107 364
Charge fiscale	19 378	28 210	31 462	28 982	16 590
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	38 658	43 572	49 752	54 197	50 724
Intérêts aux parts sociales	960	1 168	1 280	1 440	1 344
Dividendes des CCI et CCA	5 591	6 257	7 988	9 292	8 680
3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	106,59	102,36	108,82	113,26	121,69
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	51,82	58,41	66,70	72,66	68,00
Intérêts versés à chaque part sociale (hors avoir fiscal)	3,00	3,65	4,00	4,50	4,20
Dividende net versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	2,10	2,35	3,00	3,49	3,26
Dividende net versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	2,10	2,35	3,00	3,49	3,26
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	1 168	1 174	1 149	1 159	1 174
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	40 356	40 426	40 740	41 196	41 500
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	18 330	19 090	19 295	19 690	19 855

(1) Après retraitement des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

(2) Résultat brut d'exploitation avant amortissements.

(3) Y compris les contrats à durées déterminées.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse et du Midi-Toulousain
Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport Général des Commissaires aux comptes
sur les comptes sociaux

SYGNATURES S.A.
8, chemin de la Terrasse
B.P.45122
31512 Toulouse Cedex 5
S.A. au capital de € 304.897,71

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse et du Midi-Toulousain, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans la note 2 de l'annexe relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable applicables à compter de l'exercice 2008.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode comptable

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthode comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces changements de méthode comptable et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse et Paris-La Défense, le 27 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Georges Couronne

Pierre Hurstel Frank Astoux



**TOULOUSE
ET MIDI-TOULOUSAIN**

BANQUE ET ASSURANCES

Rapport du Président du conseil d'administration à l'Assemblée Générale

Au titre de la loi sur la sécurité financière

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 25/02/2009 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

Ainsi, sur la notion d'indépendance, aucun Administrateur de la Caisse régionale, en tant qu'associé coopérateur, ne peut être qualifié d'indépendant selon les définitions de place. Des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des Administrateurs dans les Caisses régionales seront définis au cours de l'exercice 2009 en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son Administrateur.

1. PRESENTATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

- Ⓜ Le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs.
- Ⓜ Le Bureau du Conseil, émanation du Conseil d'Administration, est composé de 9 administrateurs élus chaque année.
- Ⓜ Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées.
- Ⓜ Participent au Comité Exécutif, outre le Directeur Général et l'Adjoint au Directeur Général, 6 Directeurs.

Rôle et fonctionnement général du Conseil

- Ⓜ Le Conseil s'est réuni 14 fois en 2008 (pas de réunion en août et 2 réunions en mars, dont la réunion post Assemblée Générale statutaire, juin et novembre). Il est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la société et des règles de déontologie applicables aux administrateurs.
- Ⓜ Le Bureau du Conseil se réunit une fois par semaine.
- Ⓜ Les administrateurs se sont vus remettre la charte de déontologie de la Caisse régionale, le recueil des dispositions déontologiques relatives aux CCI émis par les Caisses régionales de Crédit Agricole

ainsi que le recueil des dispositions déontologiques relatives aux titres Crédit Agricole S.A. Ce dernier mentionne les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Pour préciser ces derniers points, une communication nominative leur a également été adressée en complément.

- ④ Sur le sujet des comptes, des risques, du contrôle permanent et du contrôle périodique, le Conseil entend régulièrement, notamment, le Directeur Général, l'Adjoint au Directeur Général, les Directeurs et les Commissaires aux Comptes.
- ④ Préalablement au Conseil qui arrête les comptes, les Commissaires aux Comptes rencontrent le Président et le Directeur Général.
- ④ Le Conseil propose à l'Assemblée Générale les honoraires des Commissaires aux Comptes et les candidats titulaires ou suppléants.

Evaluation de la composition et des compétences du Conseil, suivi de l'assiduité

- ④ La liste des Administrateurs est consultable dans le rapport annuel publié par la Caisse régionale et sur son site ca-toulousain.fr.
- ④ Les administrateurs sont renouvelables par tiers tous les 3 ans.
- ④ Les statuts prévoient une limite d'âge de 70 ans. L'administrateur qui a atteint cette limite d'âge n'est pas renouvelable à la date d'échéance de son mandat.
- ④ Les administrateurs bénéficient de formations régulières sur les aspects bancaires, financiers et économiques en lien avec la nature des activités de la Caisse régionale.
- ④ Leur émargement sur une feuille de présence permet de s'assurer de leur assiduité aux réunions (en 2008, le taux moyen d'assiduité était proche de 92 %).

Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions « réglementées »

- ④ La procédure d'autorisation préalable est bien respectée. Les conventions concernent principalement la Caisse régionale et ses filiales et sont reconduites chaque année. Ponctuellement, une autre convention peut être autorisée.
- ④ Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties, soit en raison de leur objet, soit en raison de leur implication financière.

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par le Président du Conseil d'Administration, au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse et du Midi-Toulousain, lors de sa séance du 19 décembre 2008 a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par le CECEI en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 3 900 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel.

Elle comprend aussi une rémunération variable plafonnée, dans le cadre des accords collectifs, à 35% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée Générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

La rémunération fixe brute versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain pour la période du 1er mai 2008 (date de sa prise de fonction) au 31 décembre 2008 est de 151 738 €. La rémunération variable sera versée après l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain ; elle n'est pas définitivement arrêtée à la date d'établissement du rapport. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit Agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général en tant que Cadre de Direction.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse régionale, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Président : M. Gérard CAZALS	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	3 800 € par mois	3 900 € par mois
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Directeur Général : M. Yvon MALARD	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice (1)	NA	151 738 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice (1)	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(1) précisions apportées dans le texte

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<u>Président</u> - Nom : Gérard CAZALS - Date début Mandat : 23 novembre 1999 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur : 29 mars 2007		Non	Oui			Non		Non
<u>Directeur Général</u> Nom : Yvon MALARD Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : 1 ^{er} mai 2008	Oui		Oui			Non		Non

(1) précisions apportées dans le texte

2. PRESENTATION DES COMITES D'AUDIT, DES RISQUES ET DES PRETS

Les comités suivants sont en place à la Caisse régionale :

- ⊗ Comité d'audit : il est composé de 3 Administrateurs de la Caisse régionale et d'un suppléant, du Directeur Général, des Responsables du Contrôle Permanent et du Contrôle Périodique. Il s'est réuni à deux reprises en 2008.

Eu égard au statut de coopérative de la Caisse régionale, ce comité ne peut pas comporter d'administrateurs qualifiés « d'indépendants ».

Lui sont présentés les activités du contrôle permanent et du contrôle périodique (évolution des périmètres de contrôle, plans d'actions, résultats des contrôles), ainsi que le rapport annuel de contrôle interne adressé à la Commission bancaire.

Lors du comité du 8 avril 2008, les thèmes suivants ont été abordés :

1 - Contrôle Périodique :

1.1 Bilan d'activité 2007

1.2 Prévisions 2008

2 - Contrôle Permanent :

2.1 Rapport annuel 2007 sur le contrôle interne :

2.2 Conformité

2.3 Sécurité Financière

2.4 Contrôles sur risques opérationnels

2.5 Plans de continuité d'activité

- 2.6 Contrôle des activités financières
- 2-7 Prestations de services essentielles externalisées propres à la CR

Lors du comité du 14 octobre 2008, les thèmes suivants ont été abordés :

1 - Contrôle périodique :

- 1.1 Synthèse sur le suivi du plan d'audit 2008
- 1.2 La mission mandatée par IGL sur Bâle II
- 1.3 Suivi des recommandations CR
- 1.4 Suivi des demandes d'actions correctives d'IGL

2 - Contrôle permanent :

- 2.1 Plan de mise en conformité des dossiers clients
- 2.2 Contrôle de la conformité des dossiers clients
- 2.3 Point sur le dispositif de contrôle permanent
- 2.4 Périmètre de contrôle interne et filiales

⊕ Comité des risques : composé de 4 Administrateurs permanents et de 2 Présidents de Caisse locale tournants à chaque séance. Il s'est réuni une fois par mois en 2008. Il se prononce sur le passage des créances en recouvrement judiciaire, sur la mise en place de consolidations, sur l'octroi de délais, sur le passage en pertes, le tout dans le cadre de délégations consenties par le Conseil d'Administration.

⊕ Comité des prêts à l'agriculture et collectivités rurales, comité des prêts aux particuliers, comité des prêts aux PME-PMI et collectivités urbaines, comité des prêts aux professionnels :

Les comités des prêts se réunissent chaque semaine. Ils sont composés de 4 Administrateurs de la Caisse régionale (5 pour le comité des prêts aux professionnels) et d'un Président de Caisse locale tournant à chaque séance. Ils ont pour mission de donner leur avis ou de décider sur les prêts demandés par les clients. Les engagements les plus importants sont présentés pour décision au Bureau du Conseil en fonction du système de délégation en vigueur.

Les responsables des domaines d'activité de la Caisse régionale concernés par ces Comités y participent également.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

A l'issue de l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement des pouvoirs généraux accordés au Président tels qu'ils ont été énoncés par le Conseil d'Administration du 23 novembre 1999, ainsi que les mandats spéciaux qui lui ont été confiés par les différents Conseils d'Administration depuis lors.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. A l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle, il décide du renouvellement de ces pouvoirs.

A l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement au Bureau du Conseil du soin de prendre à sa place, à l'occasion des réunions hebdomadaires, les décisions qui ressortent de ses propres pouvoirs et délégations, notamment en matière de distribution des crédits.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux dispositions de place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- ⤵ application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- ⤵ performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- ⤵ connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- ⤵ conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- ⤵ prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- ⤵ exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif couvre de manière satisfaisante l'ensemble des risques identifiés. Lors d'une enquête annuelle, dans un souci d'exhaustivité, chaque responsable opérationnel en charge de contrôles permanents est sollicité par le Département Risques et Contrôles Permanents afin de décrire, pour l'exercice écoulé, les évolutions de son périmètre d'activité, les risques survenus et les incidents constatés. Cette revue annuelle a pour objectif de faire évoluer le dispositif de contrôle concomitamment aux évolutions des organisations, des activités et des risques.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, ...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 21 personnes au 31 décembre 2008.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous (« références ») et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires nationales

Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLR) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Références du Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales.
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents.
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Références internes à la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain

- Corps de procédures actualisées en permanence.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain, communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques (inspection générale, audit).

En cours d'année, des messages rappellent aux responsables hiérarchiques et aux responsables de chaque contrôle, la nécessité de leur implication et de leur responsabilité en matière de suivi, d'actualisation et de réalisation du contrôle permanent.

Dans chaque Direction/Département de la Caisse régionale, un Correspondant de contrôle permanent est nommé. Ce sont ainsi 9 personnes qui assurent le relais sur place du Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

Le Comité de Contrôle Interne est présidé par le Directeur Général et composé des trois Responsables de contrôle. Il s'est réuni à 4 reprises en 2008.

Ce Comité veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions et du contrôle permanent.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est

régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne préalablement présentés au Comité d'Audit.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il est informé du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2008 sera présenté au Conseil d'Administration 27 mars 2009 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

Un rapport intermédiaire a été présenté au Conseil d'Administration le 24 octobre 2008.

Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

Contrôle interne consolidé : Caisses locales et Filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain n'intègre pas de Filiale mais comprend les 45 Caisses locales affiliées à la Caisse Régionale (cf. liste nominative en annexe du présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain et les Caisses locales affiliées.

Le service Animation des Caisses locales contrôle chaque année 10 Caisses locales.

Le fonctionnement des Caisses locales est contrôlé sur les points suivants :

- Ⓧ le respect du formalisme de la tenue du registre des Comités des prêts,
- Ⓧ les registres du Conseil d'Administration,
- Ⓧ les registres des Assemblées Générales.

En outre, la Caisse régionale reçoit régulièrement les rapports de contrôle interne de ses principales participations au sein du Groupe Crédit Agricole.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE LA CAISSE REGIONALE

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Le dispositif de mesure et de surveillance des risques fait l'objet d'un développement dans le rapport de gestion présenté lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2009.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. En outre, les principales expositions en matière de risque crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, le dispositif de limites comporte :

- ⦿ des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant,
- ⦿ des limites opérationnelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites des risques de marché.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par des revues périodiques des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain.

Les anomalies identifiées et le non respect des limites fixées sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

b) Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des Directions, Départements Services et Unités, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des limites de risques, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Les remontées d'informations, issues d'une enquête annuelle réalisée au sein de chaque Direction/Département, permettent de faire vivre le dispositif de contrôle permanent et de l'actualiser. Chaque contrôle fait l'objet d'une rédaction standardisée et informatisée (dictionnaire des contrôles permanents de la Caisse régionale).

Conformément au règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence, ...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques ». Ils sont exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées font l'objet de plans d'actions correctives.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action défini en 2007, visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre (notamment actualisation de la cartographie des risques opérationnels, finalisation du plan de contrôle permanent et rapprochement avec cette cartographie).

c) Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent

- ⊙ les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et des contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations. Le Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Le rapport annuel du RSSI du GIE EXA complète le rapport annuel du Responsable de Contrôle Interne adressé à l'Inspection Générale Audit du Groupe Crédit Agricole et à la Commission Bancaire.
- ⊙ le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- ⊙ l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre.
- ⊙ la prévention et le contrôle des risques de non conformité aux lois, règlements et normes internes, relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis à vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2008, la Caisse régionale a renforcé son dispositif dans le cadre de la Directive MIF et l'exploitation des deux outils communs à toutes les Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole permettant d'une part de renforcer la détection des abus de marché en matière de services d'investissement et, d'autre part, la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. De plus, le dispositif des contrôles de conformité a également été renforcé. Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A..

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction Finances et Recouvrement de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de 2^e degré-1^{er} niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée. Cette unité était rattachée hiérarchiquement au Responsable des Risques et Contrôles Permanents jusqu'au 1^{er} novembre et, depuis cette date, à la Direction Finances et Recouvrement.

Des notes de cadrage du contrôle comptable et financier définissent notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Finances et Recouvrement, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, préalablement à leur Assemblée Générale, ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable est assurée par chaque unité opérationnelle de la Caisse régionale et contrôlée par l'unité maintenant rattachée à la Direction Finances et Recouvrement.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A. La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière

consolidée du Groupe Crédit Agricole. Ces actions revêtent différents aspects, tant au niveau de l'organisation des processus d'arrêts des comptes (formation aux normes IFRS, répartition des travaux d'arrêts des comptes consolidés sur un plus grand nombre de collaborateurs, élaboration de balances comptables IFRS mensuelles supplémentaires (8 contre 4 demandées par Crédit Agricole S.A.) qu'au niveau du système d'information (fiabilisation des données de gestion, optimisation des travaux BAFI). Enfin, le Groupe Crédit Agricole ainsi que le GIE EXA ont entamé des travaux de remplacement d'outils informatiques afin de réduire les délais de production (notamment remplacement de l'outil Titres et Dérivés, mise en place d'un outil national de circularisation).

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'informatique de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- Ⓣ conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- Ⓣ fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- Ⓣ sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- Ⓣ prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné en 2008 les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine de l'information comptable et financière : notamment nouvelles missions assurées par le contrôle permanent de dernier niveau en matière de contrôle des activités financières, élaboration d'un plan de contrôle permanent comptable.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- Ⓣ Les contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions de la Caisse régionale.
- Ⓣ Les contrôles de 2^e degré-1^{er} niveau exercés par la Direction Finances et Recouvrement depuis le 1^{er} novembre (avant cette date le Département Risques et Contrôles Permanents assurait lui-même ces contrôles). Un compte rendu de ces contrôles est adressé mensuellement à chaque Responsable opérationnel concerné, et aux Responsables du contrôle périodique et permanent.

Cette évaluation doit permettre, au Responsable des Risques et Contrôles Permanents de la Caisse régionale, la définition d'éventuelles actions correctives à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Il rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux d'évaluation et de structuration du contrôle permanent comptable dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre, en toute indépendance, les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

d) Contrôle périodique (Département Contrôle Périodique)

Le Département Contrôle Périodique, rattaché directement au Directeur Général, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^e degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseau commercial) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne. Il réalise également des missions thématiques.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit vise à l'audit régulier et selon une périodicité déterminée par différents critères de risques, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sur les agences du réseau « Grand public » respectent un cycle variant de trois à cinq ans en fonction de critères évalués annuellement tels que le taux de CDL (clients qualifiés de douteux / litigieux), le pourcentage d'encours en cotation dégradée, le taux de non conformité des ouvertures de comptes, le taux de réalisation des contrôles permanents ou encore le taux de mise en œuvre des recommandations effectuées lors de missions d'audit.

L'activité du Département Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit Inspection mise en place par l'Inspection du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission Bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transversales).

Les missions réalisées par le Département Contrôle Périodique ainsi que par l'Inspection Générale Groupe (en 2008 : mission générale, mission transversale ratios prudentiels et reportings réglementaires, mission déléguée Bâle 2) ou tout audit externe (en 2008 : SGFGAS, CAMCA) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctives programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

En 2008, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a mis en œuvre les différentes remarques et recommandations formulées par l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole suite à sa mission d'inspection du 1^{er} trimestre 2008. Le suivi de la résorption de chacun des points relevés, par le Département Audit-Inspection, a fait l'objet de communications régulières à la Direction de l'Inspection Générale Groupe, au Conseil d'Administration de la Caisse régionale et au Directeur Général.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-

avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctives adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et des contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE TOULOUSE ET DU MIDI-TOULOUSAIN

Nom de la Caisse locale	Siège social
ASPET	
AUCAMVILLE	
AURIGNAC	
AUTERIVE	
BALMA - FONSEGRIVES	
BESSIERES	
BLAGNAC	
BOULOGNE	
CADOURS	
CARAMAN	
CARBONNE	
CASTANET	
CAZERES	
CINTEGABELLE	
COLOMIERS	
CUGNAUX	
FOUSSERET	
FRONTON	
GRENADE	
ISLE-EN-DODON	
L'UNION	
LANTA	
LEGUEVIN	
LUCHON	
MONTASTRUC	
MONTESQUIEU	
MONTGISCARD	
MONTREJEAU	
MURET	
NAILLOUX	
PLAISANCE DU TOUCH	
REVEL	
RIEUMES	
SAINT-GAUDENS	
SAINT-LYS	
SALIES DU SALAT	
TOULOUSE JEANNE D'ARC	
TOULOUSE NORD	
TOULOUSE OZENNE	
TOULOUSE RIVE GAUCHE	
TOULOUSE SUD-EST	
TOURNEFEUILLE	
VERFEIL	
VILLEFRANCHE	
VILLEMUR	

L'ensemble des Caisses Locales
est domicilié au :
6, place Jeanne-d'Arc - 31005 TOULOUSE

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse et du Midi-Toulousain
Exercice clos le 31 décembre 2008**

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse
et du Midi-Toulousain relatif aux procédures de contrôle interne
et de gestion des risques et aux autres informations requises par
l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier**

SYGNATURES S.A.
8, chemin de la Terrasse
B.P.45122
31512 Toulouse Cedex 5
S.A. au capital de € 304 897,71

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aux sociétaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse et du Midi-Toulousain, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Caisse régionale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le président rend compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et des autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part :

- les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- l'établissement des autres informations prévues par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé que nous n'avons pas vérifié la sincérité de ces autres informations.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission, sont destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Toulouse, le 27 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Georges Couronne

Pierre Hurstel

Frank Astoux